

N° 20

20 MAI
2004

Page 981
à 1032

Le

BO

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

ministère
éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

- 984 **Examen** (RLR : 440-1)
Délivrance du titre d'ingénieur diplômé par l'État - session 2005.
Avis du 29-4-2004. JO du 29-4-2004 (NOR : MENS0400787V)
- 989 **Brevet de technicien supérieur** (RLR : 544-4)
Calendrier des épreuves des examens du BTS - session 2004.
A. du 30-4-2004. JO du 6-5-2004 (NOR : MENS0400869A)

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

- 995 **Activités éducatives** (RLR : 554-9)
Prix des droits de l'homme - René Cassin - année 2004-2005.
N.S. n° 2004-080 du 13-5-2004 (NOR : MENE0400945N)

PERSONNELS

- 998 **Personnels du second degré**
(RLR : 800-0 ; 913-2 ; 625-0b)
Affectation des stagiaires lauréats des concours et des examens professionnels.
N.S. n° 2004-078 du 7-5-2004 (NOR : MENP0400936N)
- 1003 **Professeurs des écoles** (RLR : 726-1)
Détachement des fonctionnaires de catégorie A dans le corps des professeurs des écoles - rentrée 2004.
N.S. n° 2004-079 du 12-5-2004 (NOR : MENP0401000N)
- 1005 **Examen** (RLR : 723-3b)
Obtention de l'unité de spécialisation 3 du CAPSAIS - années 2004-2005 et 2005-2006.
A. du 3-5-2004. JO du 8-5-2004 (NOR : MENE0400905A)
- 1006 **Concours** (RLR : 716-0a)
Concours externes, internes et troisièmes concours pour le recrutement d'ingénieurs de recherche, d'ingénieurs d'études, d'assistants ingénieurs et de techniciens de recherche et de formation - année 2004.
A. du 28-4-2004. JO du 2-5-2004 (NOR : MENA0400840A)
- 1019 **Enseignement privé sous contrat** (RLR : 531-7)
Répartition du contingent de promotions dans l'échelle de rémunération des maîtres auxiliaires de 2ème catégorie pour les maîtres auxiliaires de 3ème et 4ème catégories.
A. du 7-5-2004 (NOR : MENF0400953A)

MOUVEMENT DU PERSONNEL

- 1021 **Nomination**
Directeur du CIES du Centre.
A. du 13-5-2004 (NOR : MENS0400978A)
- 1021 **Nominations**
Candidats ayant obtenu le diplôme d'État de conseiller d'orientation-psychologue lors de la session de juin 2003.
A. du 23-4-2004. JO du 4-5-2004 (NOR : MENS0400583A)
- 1024 **Tableau d'avancement**
Accès au grade de médecin de l'éducation nationale de 1ère classe - année 2004.
A. du 30-3-2004 (NOR : MENA0400948A)

- 1025 **Nominations**
Représentants du personnel au comité central d'hygiène et de sécurité
du ministère de l'éducation nationale (enseignement scolaire).
A. du 4-5-2004 (NOR : MENA0400993A)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 1026 **Vacances de fonctions**
Directeur de l'Institut français de mécanique avancée de Clermont-Ferrand.
Avis du 4-5-2004. JO du 4-5-2004 (NOR : MENS0400847V)
- 1026 **Vacances de fonctions**
Directeur de l'IUFM de Nancy-Metz.
Avis du 11-5-2004 (NOR : MENS0400962V)
- 1026 **Vacances d'emploi**
IA-IPR de lettres en Nouvelle-Calédonie.
Avis du 11-5-2004 (NOR : MEND0400979V)
- 1027 **Vacances d'emploi**
IA-IPR coordonnateur pour le second degré à Mayotte.
Avis du 11-5-2004 (NOR : MEND0400980V)
- 1027 **Vacance d'emploi**
Emploi du second degré à l'IUFM du Pacifique.
Avis du 11-5-2004 (NOR : MENP0400846V)
- 1028 **Vacances de postes**
Conseillers en formation continue - rentrée 2004.
Liste du 11-5-2004 (NOR : MENE0400960K)
- 1029 **Vacances de postes**
Professeurs agrégés ou certifiés à l'école d'ingénierie
de la formation à distance du CNED.
Avis du 13-5-2004 (NOR : MENY0400984V)
- 1030 **Vacance de poste**
Professeur agrégé ou certifié à l'école d'ingénierie de la formation
à distance du CNED.
Avis du 13-5-2004 (NOR : MENY0400985V)
- 1030 **Vacance de poste**
Professeur agrégé ou certifié à l'école d'ingénierie de la formation
à distance du CNED.
Avis du 13-5-2004 (NOR : MENY0400986V)
- 1031 **Vacances de postes**
Postes à l'UNSS.
Avis du 7-5-2004 (NOR : MENE0400946V)



Directeur de la publication : Pierre Maurel - Directrice de la rédaction : Nicole Krasnopolski -
Rédacteur en chef : Jacques Aranas - Rédactrice en chef adjointe : Laurence Martin - Rédacteur en chef
adjoint (Textes réglementaires) : Hervé Célestin - Secrétaire générale de la rédaction : Micheline
Burgos - Préparation technique : Monique Hubert - Chef-maquetiste : Bruno Lefebvre - Maquetistes :
Laurette AdolphePierre, Béatrice Heuligne, Eric Murail, Karin Olivier, Pauline Ranck ● RÉDACTION ET RÉALISATION : Délégation à la
communication, bureau des publications, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP. Tél. 01 55 55 34 50, fax 01 55 55 29 47
● DIFFUSION ET ABONNEMENTS : CNDP Abonnement, B-750-60732 STE GENEVIÈVE CEDEX. Tél. 03 44 03 32 37, fax 03 44 03 30 13.
● Le B.O. est une publication du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

EXAMEN

NOR : MENS0400787V
RLR : 440-1

AVIS DU 29-4-2004
JO DU 29-4-2004

MEN
DES A13

Délivrance du titre d'ingénieur diplômé par l'État - session 2005

■ Les candidats justifiant de cinq années de pratique professionnelle dans des fonctions communément confiées à des ingénieurs ont la possibilité, sous réserve d'avoir satisfait à des épreuves spécialement organisées à leur intention, d'accéder au titre d'ingénieur diplômé par l'État, dans l'une des 28 spécialités existantes. L'inscription à la session 2005 de l'examen s'effectuera du 3 mai au 11 juillet 2004 inclus, auprès de l'une des écoles d'ingénieurs, et dans l'une des spécialités figurant dans la liste en annexe.

Tout dossier déposé ou posté au-delà de la date de clôture sera rejeté.

Les dossiers de candidature seront disponibles à cette date sur le site internet du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche : <http://www.education.gouv.fr>, rubrique formulaires administratifs.

Une brochure d'information sera également disponible à cette date sur le site internet du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche : <http://www.education.gouv.fr/sup/vaep/accueil.htm> et sur demande auprès des écoles précitées.

Annexe

SPÉCIALITÉS	Ecoles autorisées à organiser les épreuves de l'examen conduisant au titre d'ingénieur diplômé par l'État					
	Sud-Ouest	Paris	Ile-de-France	Sud-Est	Nord-Ouest	Nord-Est
Acoustique		CNAM				
Agriculture	ENSAT			ENSA Montpellier		ENESAD
Agroalimentaire		CNAM IST (industries céréalières)		ISIM		ENESAD et ENSBANA (cohabilitation) ENSAIA
Automatique	INSA Toulouse	CNAM	ESIEE Paris	ENSIEG ISIM		ISEN
Bâtiment-BTP-TP		CNAM : BTP (géométrie, topographie, géologie)		CUST : BTP INSA Lyon : BTP et TP	INSA Rennes : BTP et bâtiment	INSA Strasbourg : BTP ENSTIM Douai : TP et bâtiment

SPÉCIALITÉS	Écoles autorisées à organiser les épreuves de l'examen conduisant au titre d'ingénieur diplômé par l'État					
	Sud-Ouest	Paris	Ile-de-France	Sud-Est	Nord-Ouest	Nord-Est
Biologie appliquée	INSA Toulouse	CNAM		ISIM		
Chimie	ENSIACET	CNAM		ENSEEG EGIM ESCPE INSA Lyon ITECH	INSA Rouen	ECCPMS ENSC Lille
Électronique	ENSEIRB	CNAM	ESIEE Paris ENSEA	ENSERG ESCPE	ENI Brest	ISEN
Électrotechnique	ENSEEIH	CNAM		INSA Lyon	INSA Rennes	ESIEE Amiens
Énergétique		CNAM (thermique et techniques nucléaires)		INSA Lyon (thermique)	INSA Rouen (thermique)	ENSTIM Douai (thermique)
Génie industriel		ENSAM				EUDIL
Génie des procédés		CNAM		ESCPE		
Gestion de production		CNAM				ESIEE Amiens ENI Metz
Horticulture et paysage					ENIHP-INH	
Hygiène et sécurité		CNAM				
Informatique	ENSEIRB INSA Toulouse	CNAM	ESIEE Paris	ESSI INSA Lyon ISIM	INSA Rennes	ESIAL ISEN
Informatique industrielle	INSA Toulouse	CNAM	ENSEA	ENSIEG		
Logistique		CNAM		CUST		
Maintenance		ENSAM				
Mathématiques appliquées et modélisation	INSA Toulouse	CNAM				EUDIL
Matériaux	ENSCI (céramique industrielle) ENSIACET	CNAM ENSAM (matières plastiques)	ESICA (caoutchouc)	EFPG (papier) ENSEEG (métallurgie) INSA Lyon ITECH (cuir, plastiques, textile)		ENSAIT (textile) ENSTIM Douai ESSA (soudage)
Mécanique	INSA Toulouse	CNAM ENSAM		INSA Lyon	INSA Rouen	ENI Metz ENSTIM Douai UTBM
Mesures et instrumentation	INSA Toulouse	CNAM (méthodes physiques d'analyse chimique)		INSA Lyon		ENSTIM Douai
Optique		CNAM		EGIM		
Qualité		ENSAM				ENSTIM Douai
Télécommunications et réseaux	ENSEEIH		ENSEA	ENSERG		ISEN

Nota - Les indications entre parenthèses précisent la compétence de l'école dans la spécialité.

CNAM : Conservatoire national des arts et métiers, 292, rue Saint Martin, 75141 Paris cedex 03, tél. 01 40 27 20 00.

Correspondant DPE : Mme Perpere (Perpere@cnam.fr), tél. 01 40 27 21 45, fax 01 40 27 21 39.

CUST : centre universitaire des sciences et techniques, université Clermont-Ferrand II, rue des Meuniers, BP 206, 63174 Aubière cedex, tél. 04 73 40 75 00.

Correspondant DPE : Mme Boissier (r.boissier@cust.univ-bpclermont.fr), tél. 04 73 40 77 01, fax 04 73 40 75 10.

EECPMS : École européenne de chimie, polymères et matériaux de Strasbourg, université Strasbourg I, 25, rue Becquerel, 67087 Strasbourg cedex 2, tél. 03 90 24 26 00, fax 03 90 24 26 12.

Correspondant DPE : M. Nicolas Merlet (merletN@ecpm.u-strasbg.fr).

EFPG : École française de papeterie et des industries graphiques, 461, rue de la Papeterie, BP 65, 38402 Saint-Martin-d'Hères, tél. 04 76 82 69 00.

Correspondant DPE : M. Christian Voillot (Christian.Voillot@efpg.inpg.fr), tél. 04 76 82 69 52, fax 04 76 82 69 33.

EGIM : École généraliste d'ingénieurs de Marseille, technopole de Château-Gombert 13383 Marseille cedex 13, tél. 04 76 82 62 99.

Correspondant DPE : M. Alain Kilidjian (marie-josé.ilardi@egim-mrs.fr), tél. 04 91 28 89 64, fax 04 91 28 88 13.

ENESAD : Établissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon, 26, boulevard du Docteur Petitjean, BP 1607, 21036 Dijon cedex, tél. 03 80 77 25 25, fax 03 80 77 27 47.

Correspondant DPE : M. Nordey (P.NORDEY@ENESAD.FR).

ENI Brest : École nationale d'ingénieurs de Brest, technopole Brest-Iroise, parvis Blaise Pascal, Plouzané, BP 30815, 29608 Brest cedex, tél. 02 98 05 66 00.

Correspondant DPE : Mme Huon (secretar@enib.fr).

ENIHP-INH : École nationale d'ingénieurs de l'horticulture et du paysage, Institut national d'horticulture, 2, rue Le Notre, 49045 Angers cedex 01, tél. 02 41 22 54 54.

Correspondant DPE : INH, M. Jean-Louis Teisset (teisset@enihp), tél. 02 41 22 54 55.

ENI Metz : École nationale d'ingénieurs de Metz, île du Saulcy, 57045 Metz cedex 01, tél. 03 87 34 69 00.

Correspondant DPE : M. Clémentz (clementz@enim.fr).

ENSAIA : École nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires, Institut national polytechnique de Lorraine, 2, avenue de la Forêt-de-Haye, 54505 Vandœuvre-lès-Nancy cedex, tél. 03 83 59 59 59.

Correspondant DPE : M. Parmentier (Michel.Parmentier@ensaia.inpl-nancy.fr).

ENSAIT : École nationale supérieure des arts et industries textiles, 9, rue de l'Ermitage, BP 30329 F, 59056 Roubaix cedex 01, tél. 03 20 25 64 64.

Correspondant DPE : Mme Jolly-Desodt (anne-marie.jolly-desodt@ensait.fr), tél. 03 20 25 64 62, fax 03 20 27 25 97.

ENSAM : École nationale supérieure d'arts et métiers, 151, boulevard de l'Hôpital, 75640 Paris cedex 13, tél. 01 44 24 62 99.

Correspondant DPE : M. Pompidou (Formation-continue@paris.ensam.fr), tél. 01 44 24 64 90, fax 01 44 24 64 74.

ENSA Montpellier : École nationale supérieure agronomique de Montpellier, 2, place Pierre Viala, 34060 Montpellier cedex 01, tél. 04 99 61 22 27, fax 04 99 61 26 24.

Correspondant DPE : M. Gabriel Degert (degert@caramail.com).

ENSAT : École nationale supérieure agronomique de Toulouse, Institut national polytechnique de Toulouse, avenue de l'Agrobiopole, BP 107, Auzeville-Tolosane, 31326 Castanet-Tolosan cedex, tél. 05 62 19 39 00.

Correspondant DPE : M. Bertoni (bertoni@ensat.fr), tél. 05 62 19 35 75 fax 05 62 19 35 99.

ENSBANA : École nationale supérieure de biologie appliquée à la nutrition et à l'alimentation, université de Dijon, campus universitaire, 1, esplanade Erasme, 21000 Dijon, tél. 03 80 39 66 01.

Correspondant DPE : Mme Michèle Tournier (michele.tournier@u-bourgogne.fr), tél. 03 80 39 66 25

ENSCI : École nationale supérieure de céramique

industrielle, 47 à 73, avenue Albert Thomas, 87065 Limoges cedex, tél. 05 55 45 22 22.

Correspondant DPE : M. Braichotte (g.braichotte@ensci.fr), tél. 05 55 45 22 32, fax 05 55 79 09 98.

ENSC Lille : École nationale supérieure de chimie de Lille, cité scientifique, bâtiment C 7, BP 108, 59652 Villeneuve-d'Ascq cedex, tél. 03 20 45 49 26.

Correspondant DPE : M. Jean Marko (jean.marko@ensc-lille.fr).

ENSEA : École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications, 6, avenue du Ponceau, 95014 Cergy-Pontoise cedex, tél. 01 30 73 66 66.

Correspondant DPE : M. Rachid Zeboudj (zeboudj@ensea.fr), tél. 01 30 73 62 20, fax 01 30 73 66 67.

ENSEEG : École nationale supérieure d'électrochimie et d'électrometallurgie de Grenoble, Institut national polytechnique de Grenoble, domaine universitaire, 1130, rue de la Piscine, BP 75, 38402 Saint-Martin-d'Hères cedex, tél. 04 76 82 66 36.

Correspondant DPE : M. Jean-Claude Poignet (Poignet@enseeg.inpg.fr).

ENSEEIH : École nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique, d'hydraulique et des télécommunications, Institut national polytechnique de Toulouse, 2, rue Charles Camichel, BP 7122, 31071 Toulouse cedex 7, tél. 05 61 58 82 00, fax 05 61 62 09 76.

Correspondant DPE : M. Jean-Paul Soubrier (Soubrier@enseeih.fr), tél. 05 61 58 83 02.

ENSEIRB : École nationale supérieure d'électronique, informatique et radiocommunications de Bordeaux, 1, avenue du Docteur Albert Schweitzer, BP 99, 33402 Talence cedex, tél. 05 56 84 65 00.

Correspondant DPE : M. Mora (Andre.Mora@enseirb.u-bordeaux.fr).

ENSERG : École nationale supérieure d'électronique et de radioélectricité de Grenoble, Institut national polytechnique de Grenoble, 23, rue des Martyrs, BP 257, 38016 Grenoble cedex 1, tél. 04 76 57 43 59, fax 04 76 57 47 90. Correspondant DPE : M. Buissier (buisser@enserg.inpg.fr).

ENSIACET : École nationale supérieure des ingénieurs en arts chimiques et technologiques, Institut national polytechnique de Toulouse, 118, route de Narbonne, 31077 Toulouse cedex 4, tél. 05 62 88 56 56.

Correspondant DPE : M. Garnier (directeur@ensiacet.fr), tél. 05 62 25 23 02 fax 05 62 25 23 18.

ENSIEG : École nationale supérieure d'ingénieurs électriciens de Grenoble, Institut national polytechnique de Grenoble, domaine universitaire, rue de la Houille Blanche, BP 46, 38402 Saint-Martin-d'Hères cedex, tél. 04 76 82 62 99.

Correspondant DPE : M. Yves Corjon (Yves.Corjon@inpg.fr), tél. 04 76 82 71 92, fax 04 76 82 71 82.

ENSTIM Douai : École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai, 941, rue Charles Bourseul, BP 838, 59508 Douai cedex, tél. 03 27 71 22 22.

Correspondant DPE : M. Caenen (caenen@ensm-douai.fr), tél. 03 27 71 20 28, fax 03 27 71 29 11.

ESCPE : École supérieure de chimie, physique, électronique de Lyon, 43, boulevard du 11 Novembre 1918, BP 2077, 69616 Villeurbanne cedex, tél. 04 72 43 14 13.

Correspondant DPE : Mme Gelin (gelin@cpe.fr).

ESIAL : École supérieure d'informatique et applications de Lorraine, université Nancy I, boulevard des Aiguillettes, BP 239, 54506 Vandœuvre-lès-Nancy cedex, tél. 03 83 91 23 29 ou 03 83 68 26 00, fax 03 83 68 26 09.

Correspondant DPE : M. Ridoret (michel.ridoret@esial.uhp-nancy.fr).

ESICA : École supérieure des industries du caoutchouc, 60, rue Auber, 94400 Vitry-sur-Seine cedex, tél. 01 49 60 57 57, fax 01 49 60 70 66.

Correspondant DPE : M. Gallas (gerard.gallas@ifoca.com)

ESIEE Amiens : École supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique d'Amiens, 14, quai de la Somme, BP100, 80083 Amiens cedex 2, tél. 03 22 66 20 00, fax 03 22 66 20 10.

Correspondant DPE : M. Lefebvre (lefebvre@esiee-amiens.fr).

ESIEE Paris : École supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique, 2, boulevard Blaise Pascal, cité Descartes, BP 99, 93162 Noisy-le-Grand, tél. 01 45 92 66 55, fax 01 45 92 66 99.

Correspondant DPE : Mme Briand (briandmc@esiee.fr), tél. 03 22 66 20 47.

ESSA : École supérieure du soudage et de ses applications, 4, boulevard Henri Becquerel, 57970 Yutz.

Correspondant DPE : Mme Cottin (n.cottin@institutdesoudure.com), tél. 03 82 59 13 80.

ESSI : École supérieure en sciences informatiques, université de Nice, 930, route des Colles, BP 145, 06903 Sophia-Antipolis cedex, tél. 04 92 96 50 50, fax 04 92 96 50 55.

Correspondant DPE : M. Jean-Louis Faraut (faraut@essi.fr).

EUDIL : École universitaire d'ingénieurs de Lille, université Lille I, cité scientifique, avenue Paul Langevin, 59655 Villeneuve-d'Ascq cedex, tél. 03 20 43 46 08.

Correspondant DPE : Mme Geoffroy (Eric.Morel@eudil.fr), tél. 03 28 76 73 83, fax 03 28 76 73 01.

INSA Lyon : Institut national des sciences appliquées de Lyon, bâtiment CEI, 66, boulevard Niels Bohr, 69621 Villeurbanne cedex, tél. 04 72 43 81 42, fax 04 72 43 85 08.

Correspondant DPE : mission formation continue (mfc@insa-lyon.fr).

INSA Rennes : Institut national des sciences appliquées de Rennes, 20, avenue des Buttes de Coësmes, 35043 Rennes cedex, tél. 02 99 28 64 00.

Correspondant DPE : Mme Martine Champagnat (martine.champagnat@insa-rennes.fr), tél. 02 23 23 82 00.

INSA Rouen : Institut national des sciences appliquées de Rouen, place Émile Blondel, BP 08, 76131 Mont-Saint-Aignan cedex, tél. 02 35 52 83 00.

Correspondant DPE : M. Christian Feasson (christian.feasson@insa-rouen.fr), tél. 02 35 52 83 83.

INSA Strasbourg : Institut national des sciences appliquées de Strasbourg, 24, boulevard de la Victoire, 67084 Strasbourg cedex, tél. 03 88 14 47 01, fax 03 88 24 14 90.

Correspondant DPE : secrétariat de direction (sec.direction@mail.insa-strasbourg.fr).

INSA Toulouse : Institut national des sciences appliquées de Toulouse, complexe scientifique de Rangueil, avenue de Rangueil, 31077 Toulouse cedex 4, tél. 05 61 55 95 13, fax 05 61 55 95 00.

Correspondant DPE : Mme Véronique Paquet (veronique.paquet@insa-tlse.fr).

ISEN : Institut supérieur d'électronique du Nord, 41, boulevard Vauban, 59046 Lille cedex, tél. 03 20 30 40 50.

Correspondant DPE : M. Carrez (leon.carrez@isen.fr), tél. 03 20 30 40 05, fax 03 20 30 40 51.

ISIM : Institut des sciences de l'ingénieur de Montpellier, université Montpellier II, place Eugène Bataillon, case courrier 419, 34095 Montpellier cedex 05, tél. 04 67 14 31 60.

Correspondant DPE : M. Michel Maury (Michel.Maury@univ-montp2.fr), tél. 04 67 14 31 62, fax 04 67 14 45 14.

IST : Institut de sciences et technologie, université Paris VI, case courrier 135, 4, place Jussieu, 75252 Paris cedex 05, tél./fax 01 44 27 73 13.

Correspondant DPE : (dir-ist@ist.cicrp.jussieu.fr).

ITECH : Institut textile et chimique de Lyon, 87, chemin des Mouilles, 69134 Écully cedex, tél. 04 72 18 04 80, fax 04 72 18 95 45.

Correspondant DPE : M. Basset (c.basset@itech.fr).

UTBM : Université de technologie de Belfort-Montbéliard, site de Sévenans 90010 Belfort cedex, tél. 03 84 58 30 00.

Correspondant DPE : M. Luc Mutrel, responsable du service de la formation continue (luc.mutrel@utbm.fr), tél. 03 84 58 35 09, fax 03 84 58 31 85.

**BREVET DE TECHNICIEN
SUPÉRIEUR**

NOR : MENS0400869A
RLR : 544-4

ARRÊTÉ DU 30-4-2004
JO DU 6-5-2004

**MEN
DES A8**

Calendrier des épreuves des examens du BTS - session 2004

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 30 avril 2004, la date du début des épreuves écrites ou pratiques, organisées à partir d'un sujet national, des examens de

la session 2004 du brevet de technicien supérieur est fixée conformément à l'annexe jointe au présente arrêté. Le calendrier tient compte des groupements intervenus pour les épreuves communes concernant le français, les mathématiques, les langues, l'économie-droit et l'économie générale et économie d'entreprise. Les épreuves orales peuvent se dérouler avant les épreuves écrites.

Annexe

CALENDRIER DES BREVETS DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR - SESSION 2004

BREVETS DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR	DATE DE DÉBUT DES ÉPREUVES ÉCRITES OU PRATIQUES À SUJET NATIONAL (HORS ÉPREUVES COMMUNES)
Action commerciale	12 mai 2004
Agro-équipement	18 mai 2004
Agencement de l'environnement architectural	10 mai 2004
Aménagement finition	10 mai 2004
Analyses biologiques	12 mai 2004
Animation et gestion touristique locale	11 mai 2004
Art céramique	17 mai 2004
Art textile et impression	17 mai 2004
Assistance technique d'ingénieur	24 mai 2004
Assistant en création industrielle	21 mai 2004
Assistant de direction	12 mai 2004
Assistant de gestion de PME-PMI	12 mai 2004
Assistant secrétaire trilingue	12 mai 2004
Assurance	11 mai 2004
Bâtiment	6 mai 2004
Banque	2 juin 2004
Biochimiste	1er juin 2004
Biotechnologie	24 mai 2004
Charpente-couverture	11 mai 2004
Chimiste	17 mai 2004
Commerce international	11 mai 2004
Communication des entreprises	12 mai 2004
Communication visuelle	17 mai 2004

BREVETS DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR	DATE DE DÉBUT DES ÉPREUVES ÉCRITES OU PRATIQUES À SUJET NATIONAL (HORS ÉPREUVES COMMUNES)
Comptabilité et gestion des organisations	11 mai 2004
Conception de produits industriels	8 juin 2004
Conception et réalisation de carrosseries	18 mai 2004
Constructions métalliques	18 mai 2004
Construction navale	19 mai 2004
Contrôle industriel et régulation automatique	24 mai 2004
Design d'espace	17 mai 2004
Diététique	13 septembre 2004
Domotique	18 mai 2004
Économie sociale familiale	10 mai 2004
Édition	18 mai 2004
Électronique	2 juin 2004
Électrotechnique	18 mai 2004
Enveloppe du bâtiment : façades-étanchéité	10 mai 2004
Esthétique-cosmétique	17 mai 2004
Étude et économie de la construction	19 mai 2004
Étude et réalisation d'outillages de mise en forme des matériaux	18 mai 2004
Expression visuelle option espaces de communication	17 mai 2004
Fluides-énergies-environnements	17 mai 2004
Force de vente	12 mai 2004
Génie optique	21 mai 2004
Géologie appliquée	18 mai 2004
Géomètre topographe	18 mai 2004
Hôtellerie-restauration	10 mai 2004
Hygiène-propreté-environnement	7 juin 2004
Industries céramiques	19 mai 2004
Industries céréalières	18 mai 2004
Industries graphiques : productique graphique	18 mai 2004
Industries graphiques : communication graphique	18 mai 2004
Industries des matériaux souples	10 mai 2004
Industries papetières	1er juin 2004
Informatique de gestion	13 mai 2004
Informatique et réseaux pour l'industrie et les services	10 juin 2004
Maintenance industrielle	19 mai 2004
Maintenance et après-vente automobile	19 mai 2004
Maintenance et après-vente des engins de travaux publics et de manutention	17 mai 2004

BREVETS DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR	DATE DE DÉBUT DES ÉPREUVES ÉCRITES OU PRATIQUES À SUJET NATIONAL (HORS ÉPREUVES COMMUNES)
Maintenance et exploitation des matériels aéronautiques	1er juin 2004
Mécanique et automatismes industriels	19 mai 2004
Métiers de l'audiovisuel	1er juin 2004
Métiers de l'eau	17 mai 2004
Microtechniques	18 mai 2004
Mise en forme des alliages moulés	18 mai 2004
Mise en forme des matériaux par forgeage	19 mai 2004
Moteurs à combustion interne	18 mai 2004
Opticien lunetier	17 mai 2004
Peinture, encres et adhésifs	18 mai 2004
Photographie	19 mai 2004
Plasturgie	18 mai 2004
Podo-orthésiste	17 mai 2004
Productique mécanique	11 mai 2004
Productique bois et ameublement	18 mai 2004
Productique textile	19 mai 2004
Professions immobilières	11 mai 2004
Prothésiste-orthésiste	17 mai 2004
Qualité dans les industries alimentaires et les bio-industries	17 mai 2004
Réalisation d'ouvrages chaudronnés	18 mai 2004
Stylisme de mode	17 mai 2004
Systèmes constructifs bois et habitat	12 mai 2004
Technico-commercial	13 mai 2004
Techniques physiques pour l'industrie et le laboratoire	17 mai 2004
Traitement des matériaux	10 mai 2004
Transport	2 juin 2004
Travaux publics	7 mai 2004
Ventes et productions touristiques	11 mai 2004

DIPLOMES	DATE DE DÉBUT DES ÉPREUVES ÉCRITES OU PRATIQUES À SUJET NATIONAL (HORS ÉPREUVES COMMUNES)
Diplôme de conseiller en ESF	16 juin 2004
DTS imagerie médicale et radiologie thérapeutique	1er juin 2004

**CALENDRIER DES ÉPREUVES COMMUNES DES BREVETS DE TECHNICIEN
SUPÉRIEUR - SESSION 2004**

ÉPREUVE DE FRANÇAIS	DATE DE L'ÉPREUVE
Groupe I BTS du secteur industriel	17 mai 2004 de 14 h à 18 h
Groupe II Action commerciale - Assistant de direction - Assistant de gestion de PME-PMI - Assistant secrétaire trilingue - Commerce international - Force de vente - Animation et gestion touristiques locales - Vente et production touristiques	13 mai 2004 de 14 h à 18 h
Groupe III Assurance - Banque - Comptabilité et gestion des organisations - Informatique de gestion - Hôtellerie-restauration - Professions immobilières - Technico-commercial - Transport	12 mai 2004 de 14 h à 18 h

ÉPREUVE D'ÉCONOMIE-DROIT	DATE DE L'ÉPREUVE
BTS Action commerciale - Assistant de direction - Assistant de gestion de PME-PMI - Assistant secrétaire trilingue - Commerce international - Communication des entreprises - Comptabilité et gestion des organisations - Force de vente - Technico-commercial - Transport	14 mai 2004 de 14 h à 18 h

ÉPREUVE D'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET ÉCONOMIE D'ENTREPRISE	DATE DE L'ÉPREUVE
BTS Assurance - Banque - Professions immobilières	14 mai 2004 de 14 h à 17 h

ÉPREUVE DE MATHÉMATIQUES	DATE DE L'ÉPREUVE
<p>Groupe A Contrôle industriel et régulation automatique - Électronique - Electrotechnique - Génie optique - Informatique et réseaux pour l'industrie et les services techniques - Techniques physiques pour l'industrie et le laboratoire</p>	<p>18 mai 2004 de 14 h à 17 h</p>
<p>Groupe B Aménagement finition - Assistance technique d'ingénieur - Bâtiment - Conception et réalisa- tion de carrosseries - Constructions métalliques - Construction navale - Domotique - Enveloppe du bâtiment : façades-étanchéité - Fluides- énergies-environnements - Études et économie de la construction - Géologie appliquée - Industries graphiques : communication graphique - Industries graphiques : productique graphique - Maintenance et après-vente automobile (2 options) - Maintenance et après- vente des engins de travaux publics et de manutention - Maintenance et exploitation des matériels aéronautiques - Maintenance indus- trielle - Mécanique et automatismes industriels - Microtechniques - Moteurs à combustion interne - Productique mécanique - Traitements des matériaux - Travaux publics</p>	<p>18 mai 2004 de 14 h à 16 h</p>
<p>Groupe C Agroéquipement - Charpente-couverture - Étude et réalisation d'outillages de mise en forme des matériaux - Industries céramiques - Industries céréalières - Industries des matériaux souples (2 options) - Industries papetières (2 options) - Mise en forme des alliages moulés - Mise en forme des matériaux par forgeage - Productique bois et ameublement (2 options) - Productique textile - Réalisation d'ouvrages chaudronnés - Systèmes constructifs bois et habitat</p>	<p>18 mai 2004 de 14 h à 16 h</p>
<p>Groupe D Analyses biologiques - Biochimiste - Biotechnologie - Hygiène-propreté-environne- ment - Métiers de l'eau - Peintures, encres et adhésifs - Plasturgie - Qualité dans les industries alimentaires et les bio-industries</p>	<p>18 mai 2004 de 14 h à 16 h</p>
<p>Groupe E Art céramique - Art textile et impression - Expression visuelle, option espaces de communication - Stylisme de mode</p>	<p>18 mai 2004 de 13 h 30 à 15 h</p>

ÉPREUVE DE LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE	DATE DE L'ÉPREUVE
Groupe 1 Action commerciale - Assurance - Banque - Communication des entreprises - Professions immobilières	13 mai 2004 de 10 h 30 à 12 h 30
Groupe 9 Domotique - Fluides énergies environnement - Informatique et réseaux pour l'industrie et les services techniques	19 mai 2004 de 10 h 30 à 12 h 30
Groupe 10 Opticien lunetier - Génie optique	19 mai 2004 de 10 h 30 à 12 h 30
Groupe 14 Chimiste - Techniques physiques pour l'industrie et le laboratoire	19 mai 2004 de 10 h 30 à 12 h 30
Groupe 15 Agencement de l'environnement architectural - Aménagement-finition - Bâtiment - Charpente- couverture - Constructions métalliques - Enveloppe du bâtiment - Études et économie de la construction - Géomètre topographe - Systèmes constructifs bois et habitat - Travaux publics	19 mai 2004 de 10 h 30 à 12 h 30
Groupe 16 Analyses biologiques - Biochimiste - Biotechnologie - Esthétique-cosmétique - Hygiène-propreté-environnement - Industries céréalières - Métiers de l'eau - Qualité dans les industrie alimentaires et bio-industries	19 mai 2004 de 10 h 30 à 12 h 30
Groupe 17 Assistant en création industrielle - Conception de produits industriels - Conception et réalisa- tion de carrosseries - Construction navale - Étude et réalisation d'outillages de mise en forme des matériaux - Industries céramiques - Industries des matériaux souples - Industries papetières - Maintenance et après-vente automobile - Maintenance et après-vente des engins de travaux publics et de manutention - Maintenance industrielle - Mécanique et automatismes industriels - Microtechniques - Mise en forme des alliages moulés - Mise en forme des matériaux par forgeage - Moteurs à combustion interne - Plasturgie - Productique bois et ameublement - Productique mécanique - Réalisation d'ouvrages chaudronnés - Traitements des matériaux	19 mai 2004 de 10 h 30 à 12 h 30
Groupe 18 Électronique - Électrotechnique	19 mai 2004 de 10 h 30 à 12 h 30

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

**ACTIVITÉS
ÉDUCATIVES**

NOR : MENE0400945N
RLR : 554-9

**NOTE DE SERVICE N°2004-080
DU 13-5-2004**

**MEN
DESCO A9**

Prix des droits de l'homme - René Cassin - année 2004-2005

■ À l'occasion du 40^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, en 1988, le ministre de l'éducation nationale a pris l'initiative de créer un "Prix des droits de l'homme" sous la forme d'un concours portant le nom de René Cassin. La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) a été étroitement associée dès l'origine à l'organisation de ce prix qui est remis chaque année aux lauréats début décembre, en même temps que le Prix des droits de l'homme de la République française. Cette opération constitue un des vecteurs privilégiés de l'apprentissage de la citoyenneté.

J'attire votre attention sur deux nouveautés significatives de l'édition à venir : le concours René Cassin s'appelle désormais "Prix des droits de l'homme - René Cassin". Il est ouvert aux groupes d'élèves sous forme de travaux obligatoirement collectifs mais aussi aux établissements ayant conduit un projet s'inscrivant dans la promotion et la mise en œuvre effective des droits de l'homme. Toute forme de participation peut donc être primée, des contributions d'élèves aux actions concrètes mises en œuvre par les établissements.

La présente note a pour objet de préciser le nouveau règlement et d'informer sur le sujet d'étude retenu pour l'année 2004-2005.

I - Nouveau règlement du Prix des droits de l'homme - René Cassin

Article 1 - Le Prix des droits de l'homme - René Cassin est ouvert à tous les élèves de collèges, de lycées d'enseignement général et technologique et de lycées professionnels des établissements publics et privés sous contrat et des établissements français à l'étranger. Le prix est décerné par un jury national. Un prix spécial distinguera les démarches d'établissement s'inscrivant dans la promotion et la mise en œuvre d'actions concrètes pour la défense des droits de l'homme.

Article 2 - Le travail est réalisé sous la forme d'un dossier collectif dont la présentation peut être très diverse (mémoire, support vidéo ou cédérom, affiche, création artistique, travail manuel, exposition...). Il est mené de préférence dans le cadre d'un projet éducatif, dans le projet d'établissement.

Les travaux doivent être envoyés **entre le 20 et le 30 avril** au rectorat de l'académie de l'établissement. Ils sont ensuite transmis à la direction de l'enseignement scolaire, bureau des actions éducatives, culturelles et sportives (DESCO A9), "Prix des droits de l'homme - René Cassin", 110, rue de Grenelle, 75357 Paris SP 07. Les dossiers seront retournés à l'adresse de l'établissement scolaire après publication du palmarès national.

Article 3 - Les établissements proposés pour le prix spécial adresseront, par le même circuit, un dossier présenté par le chef d'établissement. Le caractère collectif de la démarche (susceptible d'adopter les modalités des mars diverses : travail effectué autour du règlement intérieur, actions en faveur des droits de l'homme inscrites au projet d'établissement, partenariats avec des ONG intervenant dans ce domaine, mise en place de parcours civiques, etc.) devra être mis en évidence ainsi que la dimension éducative du projet. Ces modalités ne sont pas restrictives. Toutes autres actions en faveur des droits de l'homme peuvent être soumises à l'examen du jury, dans la catégorie prix spécial.

Article 4 - Il est recommandé aux enseignants d'aider leurs élèves à préparer les travaux ou à mettre au point leur action et de les inciter à faire appel aux associations œuvrant en France dans le domaine des droits de l'homme. Ils pourront par exemple faire appel à celles qui figurent dans l'arrêté du Premier ministre portant nomination des membres de la Commission nationale consultative des droits de l'homme, (www.commission-droits-homme.fr, rubrique : présentation - composition) ou se rapprocher de celles qui sont agréées par l'éducation nationale et dont la liste figure sur le site internet : www.education.gouv.fr, rubrique : informations pratiques - liste des associations agréées. Ces associations, par leurs compétences au niveau local pour les unes, international pour les autres, peuvent être d'un grand apport. Chaque année, en fonction du sujet, des informations seront mises à disposition des participants sur le site Eduscol et sur celui de la CNCDH.

Article 5 - Le jury du Prix des droits de l'homme - René Cassin est composé comme suit :

- le président de la Commission nationale consultative des droits de l'homme, président ;
- quatre membres de la CNCDH, présentés par le président de la CNCDH ;
- quatre représentants de l'inspection (deux IG et deux IA/IPR) ;
- deux représentants de la DESCO ;
- trois enseignants (1 représentant des lycées d'enseignement général et technologique, 1 représentant des lycées professionnels et 1 représentant des collèges) ;

- Deux personnes de la société civile œuvrant, ou s'étant distinguées, dans le domaine des droits de l'homme.

Article 6 - Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche désigne les membres du jury pour une durée de trois ans, renouvelables.

Article 7 - Le jury se réunit sur proposition de son président. Il établit son palmarès au courant du mois d'octobre. Il retient un lauréat pour les collèges, pour les lycées d'enseignement général et technologique et pour les lycées professionnels. Il retient dans le même esprit un lauréat d'établissements parmi les candidats au prix spécial. Le prix est attribué lors d'une cérémonie organisée autour de la période du 10 décembre, date anniversaire de la proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le jury est souverain.

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et la CNCDH favoriseront la diffusion des travaux les plus remarquables, contribuant ainsi à la vocation pédagogique et au rayonnement du prix auprès du public le plus large.

Le fait de participer à ce prix vaut cession, à titre gratuit et pour toute la durée de la propriété littéraire et artistique, de la part des candidats ou de leurs représentants légaux, du droit de reproduction des œuvres réalisées au profit du ministère, qui pourra publier ou autoriser la publication des œuvres primées. Les œuvres réalisées et présentées par une classe sont des œuvres collectives qui appartiennent à l'établissement. Ce dernier s'engage à en céder les droits de reproduction conformément aux dispositions se trouvant ci-dessus.

La participation à ce prix implique l'acceptation du présent règlement.

II - Présentation du sujet 2004-2005

Le 15^{ème} anniversaire de l'adoption de la Convention internationale des droits de l'enfant qui aura lieu le 20 novembre 2004, puis le thème de la Fraternité choisi comme Grande cause nationale en 2004 et 2005, seront des occasions de renforcer la réflexion autour du sujet du prix René Cassin pour l'année scolaire 2004-2005 : **grande pauvreté et droits de l'enfant.**

La grande pauvreté, quelle que soit la définition qui lui est donnée, (voir le rapport du Conseil économique et social du 11 février 1987, celui de la sous-commission de la promotion et la protection des droits de l'homme des Nations unies sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté de 1996, celui du CERC (Centre emploi revenus cohésion sociale) de février 2004, le rapport de Philippe Joutard de 1992 sur Grande pauvreté et réussite scolaire, etc.) est reconnue comme étant une atteinte à la dignité de la personne. Dans toutes les sociétés, les personnes pauvres, et plus encore les personnes très pauvres, sont marginalisées ou exclues et cette situation crée un enfermement familial, voire générationnel, dans la spirale de la pauvreté.

La situation de grande pauvreté est déjà particulièrement déstructurante pour des personnes adultes, mais les conséquences sont évidemment catastrophiques en ce qui concerne les enfants. En effet, la construction de la personnalité de l'enfant et son évolution sont altérées par les conditions de grande pauvreté. D'une part son développement physique est remis en cause par de mauvaises conditions de vie, d'habitat, de nourriture ou de soins et d'autre part son développement psychique et culturel est compromis par la marginalisation dont il est souvent victime.

Au regard de textes fondamentaux comme la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, la Déclaration des droits de l'enfant, la Convention internationale des droits de l'enfant, etc., il apparaît évident que la situation de grande pauvreté bafoue ces droits élémentaires en ce qui concerne plus particulièrement les enfants.

On pourra notamment et entre autres explorer les problématiques suivantes :

- En réfléchissant aux conditions de vie engendrées par la grande pauvreté, en France mais aussi dans d'autres pays, on pourra regarder en quoi cette grande pauvreté est une atteinte aux droits de l'enfant.

- Pour grandir, l'enfant a besoin de modèles auquel il aura envie de s'identifier. Or, confronté à la grande pauvreté, il n'a souvent que des

modèles limités et stéréotypés. Peut-on construire une personnalité positive et épanouie dans ce contexte ? Comment aider ces enfants à faire valoir leurs potentialités ?

- En France, on estime à environ un million le nombre d'enfants vivant en dessous du seuil de pauvreté (rapport n° 4 du CERC de février 2004). Ils sont scolarisés et ils ont accès, en principe, aux soins élémentaires. Mais quel est le regard de la société sur ces enfants et leur famille, quelles sont leurs possibilités d'intégration dans le monde qui les entoure ?

- Par ailleurs, dans le monde, des dizaines de millions d'enfants sont sous-alimentés, exploités et enfermés dans la spirale de l'exclusion et de la pauvreté. Dans certains pays, c'est l'existence même des enfants qui est niée (enfants soldats, esclavage, trafic d'enfants, etc.). Individuellement, collectivement, peut-on agir contre cela ?

- Quelle peut-être l'approche, vis-à-vis des personnes dans une situation de très grande pauvreté, en terme de respect de leur dignité, de partenariat, d'aide ou de soutien à leur apporter et d'accès aux droits fondamentaux ? Doit-il y avoir une démarche spécifique envers les enfants ?

- Beaucoup de pays, de manière formelle, inscrivent l'égalité des chances dans leurs textes constitutionnels et législatifs mais la situation de grande pauvreté permet-elle l'accès aux droits et l'application effective de ce principe ?

- "La pauvreté ne se gère pas, elle se combat" (Abbé Pierre). Quelles "batailles" faut-il mener pour assurer la victoire des droits de l'enfant ?

Je vous remercie de tout le soin que vous apporterez à faire connaître ce prix qui demeure un des vecteurs privilégiés de l'apprentissage de la citoyenneté et des droits tels qu'ils sont proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire
Jean-Paul de GAUDEMAR

P ERSONNELS

**PERSONNELS
DU SECOND DEGRÉ**

NOR : MENP0400936N
RLR : 800-0 ; 913-2 ;
625-0b

NOTE DE SERVICE N°2004-078
DU 7-5-2004

MEN
DPE

Affectation des stagiaires lauréats des concours et des examens professionnels

*Réf. : N.S. n° 2003-009 du 23-1-2003 (encart du B.O.
n° 5 du 30-1-2003)*

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ;
aux vice-recteurs de Polynésie française, Nouvelle-
Calédonie, Wallis-et-Futuna, Mayotte ; au directeur de
l'éducation de Saint-Pierre-et-Miquelon ; aux directrices
et directeurs d'IUFM*

■ Sont apportées à la note de service n° 2003-009 du 23-1-2003 relative à l'affectation des stagiaires lauréats des concours et des examens professionnels, les modifications suivantes :
Toutes les mentions "année scolaire 2002-2003" sont **annulées** et **remplacées** par "année scolaire".

TITRE I - AFFECTATION EN IUFM

Au lieu de :

- personnels non titulaires de l'État, d'une collectivité territoriale ou de la fonction publique hospitalière qu'ils aient exercé ou pas des fonctions d'enseignement ou, pour les CPE stagiaires, des fonctions d'éducation dans le second degré ;

lire :

- personnels non titulaires de l'État, d'une collectivité territoriale ou de la fonction publique hospitalière qui n'ont aucune expérience d'enseignement ou qui ont exercé moins d'un an équivalent temps plein durant les deux dernières années scolaires des fonctions d'enseignement ou, pour les CPE, des fonctions d'éducation.

Le paragraphe I.1.2 "Affectation dans les IUFM de la Martinique, de la Guadeloupe, de

la Guyane, de la Réunion et du Pacifique (Polynésie française et Nouvelle-Calédonie)" est **annulé** et **remplacé** par les paragraphes I.1.2 et I.1.3 suivants :

I.1.2 Affectation dans les IUFM de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Réunion

Les lauréats sont affectés sur leur demande, dans la limite des places disponibles et dans les seules formations offertes par ces IUFM s'ils remplissent les deux conditions suivantes :

- ils étaient inscrits au concours dans l'une de ces académies et y résidaient effectivement l'année du concours ;

- et ils ont demandé en premier vœu l'académie, à condition qu'ils en soient originaires ou que leur conjoint ou leurs ascendants directs (père ou mère) en soient originaires et sous réserve de justification de cette qualité par un document dans les conditions ci-après (1.3.2).

Les lauréats qui remplissent ces deux conditions peuvent également y être affectés en rapprochement de conjoint.

I.1.3 Affectation à l'IUFM du Pacifique (Nouvelle-Calédonie et Polynésie française)

Les lauréats sont affectés sur leur demande, dans la limite des places disponibles et dans les seules formations offertes par cet IUFM s'ils remplissent les deux conditions suivantes :

- ils étaient inscrits au concours dans l'une de ces collectivités d'outre-mer et y résidaient effectivement l'année du concours ;

- ils ont demandé en premier vœu la collectivité d'outre-mer, dans la mesure où ils justifient d'attachés réelles en Nouvelle-Calédonie ou en Polynésie française ou d'une situation familiale nécessitant leur maintien dans la collectivité d'outre-mer.

Cas des disciplines de formation n'existant pas à l'IUFM du Pacifique :

Dans le cas où les disciplines de formation n'existent pas à l'IUFM du Pacifique, les lauréats sont affectés en métropole.

Toutefois, sur proposition du vice-recteur, certains lauréats pourront être affectés à l'IUFM du Pacifique si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- le lauréat doit justifier d'attaches réelles en Nouvelle-Calédonie ou en Polynésie française et d'une situation familiale nécessitant son maintien dans la collectivité d'outre-mer ;
- les moyens pédagogiques dont dispose l'IUFM doivent lui permettre d'assurer une formation adaptée ;
- la formation du jury académique doit être possible pour la délivrance de l'examen de qualification professionnelle (EQP) ou du certificat d'aptitude.

I.3 Constitution des dossiers

De même, le paragraphe I.3.2 est **remplacé** par les deux paragraphes I.3.2 et I.3.3 suivants :

I.3.2 Affectation dans les IUFM de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Réunion

Sur SIAL après avoir exprimé en 1er vœu l'académie souhaitée, ils classent les académies métropolitaines par ordre de préférence. Parallèlement ils envoient au bureau de gestion DPE B2 ou DPE B3 (coordonnées en fin de document) une copie de la lettre qui annonce leur admissibilité accompagnée des pièces justifiant de leur qualité d'originaires. L'absence des pièces entraîne obligatoirement une affectation en métropole.

I.3.3 Affectation à l'IUFM du Pacifique (antennes de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française)

Sur SIAL, après avoir exprimé en 1er vœu la collectivité d'outre-mer, ils classent les académies métropolitaines par ordre de préférence. Parallèlement ils envoient au bureau de gestion DPE B2 ou DPE B3 (coordonnées en fin de document) une copie de la lettre qui annonce leur admissibilité accompagnée, le cas échéant, des pièces justifiant de leurs attaches réelles dans la collectivité d'outre-mer.

Dans le cas où les disciplines de formation n'existent pas à l'IUFM du Pacifique, la proposition du vice-recteur compétent est obligatoire (§ I.1.3).

I.4 Lauréats de plusieurs concours

Le paragraphe est **complété** comme suit :

Dès l'admissibilité au premier concours, ils sont invités à classer par ordre de préférence les différents concours auxquels ils se sont inscrits. Ils gardent la possibilité de modifier leur choix jusqu'à la date de fermeture de la rubrique "s'inscrire" de SIAL pour leur dernier concours.

TITRE II - STAGE EN SITUATION

Lire en lieu et place de "exerçant dans le second degré des fonctions d'enseignement ou d'éducation...", "exerçant dans le second degré des fonctions d'enseignement ou, pour les CPE, d'éducation...", le reste sans changement.

II.2 Cas particuliers

Au lieu de :

II.2.2 Personnels non titulaires du ministère de l'éducation nationale exerçant dans l'enseignement supérieur ou dans le secteur de la formation continue durant l'année scolaire en cours.

Lire : II.2.2 Personnels non titulaires du ministère de l'éducation nationale issus des concours réservés et examens professionnels exerçant..., le reste sans changement.

TITRE III - REPORT DE STAGE

Les pièces justificatives sont **supprimées** pour les reports de stage accordés pour les motifs suivants :

- D : effectuer un séjour à l'étranger ;
- E : congé de maternité ;
- F : congé parental ;
- G : terminer la scolarité à l'École normale supérieure.

TITRE V - MAINTIEN DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Au lieu de :

Seuls les maîtres contractuels ou agréés de l'enseignement privé relevant du ministère de l'éducation nationale lauréats du concours

externe de l'agrégation peuvent demander leur maintien dans l'enseignement privé conformément aux dispositions du décret n° 64-217 du 10 mars 1964 modifié.

Lire :

Seuls les maîtres contractuels ou agréés de l'enseignement privé relevant du ministère de l'éducation nationale, lauréats du concours externe **ou interne** de l'agrégation peuvent demander leur maintien dans l'enseignement privé conformément aux dispositions du décret n° 64-217 du 10 mars 1964 modifié.

TITRE VII - LAURÉATS RECRUTÉS OU SUSCEPTIBLES DE L'ÊTRE PAR UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RELEVANT DU MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN QUALITÉ DE MONITEUR OU D'ATER

Les rubriques :

- Lauréats des concours de l'année en cours

- Lauréats en report de stage sont **regroupés** en un seul paragraphe ci-après : Parallèlement à la saisie sur SIAL, **tous les lauréats (sessions antérieures ou session de l'année en cours)** envoient une copie de la lettre qui les invite à justifier leur situation au bureau de gestion (DPE B2 ou DPE B3) accompagnée d'une copie du contrat d'engagement avant le 30 novembre. Les lauréats qui transmettront leur dossier au-delà de cette date mais qui auront bénéficié d'un contrat d'ATER ou de moniteur seront alors automatiquement placés ou maintenus en report de stage. Leur nomination en qualité de professeur agrégé stagiaire sera reportée à la rentrée scolaire suivante.

Le reste sans changement.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,
Le directeur des personnels enseignants
Pierre-Yves DUWOYE

CALENDRIER DE GESTION 2004 - AFFECTATION DES STAGIAIRES

DATE	OPÉRATIONS	RÉFÉRENCE
Pendant 15 jours dès réception de la lettre qui vous invite à vous connecter sur SIAL	Saisie des vœux sur SIAL quel que soit le concours ou l'examen professionnel objet de l'admissibilité. Le cas échéant, autant de saisies que d'admissibilité pour un même candidat (période de 15 jours par discipline)	
5 juillet 2004	Date limite d'envoi de l'attestation d'inscription en 3ème cycle pour une demande de report au titre d'études doctorales	§ III.1.1
5 juillet 2004	Date limite d'envoi de la copie de l'arrêté d'affectation dans l'enseignement supérieur pour les candidats concernés	Titre IV
5 juillet 2004	Date limite d'envoi de la lettre au terme de laquelle les candidats concernés optent pour l'enseignement privé, ainsi que leur contrat d'engagement dans l'enseignement privé, ou de leur agrément	Titre V
5 juillet 2004	Date limite d'envoi des pièces justificatives relatives à une demande d'affectation en COM	Titre VIII
15 juillet 2004	Date limite de mariage ou PACS, pour les lauréats qui sollicitent une affectation au titre du rapprochement de conjoint	§ I.2.1
3ème semaine de juillet 2004	Réunion des groupes de travail pour l'affectation des COP et des CPE	
Première semaine d'août 2004	Réunion des groupes de travail pour l'affectation des lauréats de l'agrégation, du CAPES, du CAPEPS et du CAPLP	
1er septembre 2004	Date limite d'envoi des pièces justificatives relatives à une demande de détachement	Titre IX
1er septembre 2004	Date d'affectation et de nomination en qualité de stagiaire	
1er septembre 2004	Date limite de prise en compte des enfants à charge de moins de 20 ans	§ I.2
15 septembre 2004	Date limite d'envoi des pièces justificatives relatives à une candidature en EPS	Titre XI
15 septembre 2004	Date limite d'envoi des pièces justificatives relatives à une demande de report pour préparer l'agrégation	§ III.1.2
30 novembre 2004	Date limite d'envoi du contrat d'engagement pour les candidats à un poste de moniteur ou d'ATER	Titre VII

Coordonnées des bureaux DPE B2 et DPE B3

DPE B2 : bureau des professeurs des disciplines littéraires et des sciences humaines, des professeurs d'EPS et des personnels d'éducation, d'orientation et de documentation

DPE B3 : bureau des professeurs des disciplines scientifiques et technologiques et des professeurs de lycée professionnel

34, rue de Châteaudun, 75436 Paris cedex 09

Sur toutes correspondances

préciser : gestion des stagiaires et la discipline.

joindre : une copie de la lettre prononçant l'admissibilité.

Renseignements téléphoniques : du 1er juin au 31 août au 01 55 55 54 54.

Annexe B

CRITÈRES DE CLASSEMENT POUR UNE AFFECTATION EN IUFM OU EN CENTRE DE FORMATION

Au lieu de :

Bonification spécifique pour les lauréats de l'agrégation	30 points	
---	-----------	--

Lire :

Bonification spécifique pour les lauréats de l'agrégation	40 points	
---	-----------	--

A

nnexe C

FORMATION DES STAGIAIRES EN IUFM

Les termes de l'annexe C de la note de service sont **annulés** et **remplacés** par le texte suivant :

Les IUFM conduisent la formation initiale des personnels enseignants et d'éducation pour les disciplines et options assurées par chacun d'entre eux en fonction de la carte des formations dans les conditions prévues et selon les modalités fixées par la circulaire n° 2002-070 du 4 avril 2002 relative aux principes et modalités d'organisation de la deuxième année de formation dans les IUFM.

Les professeurs stagiaires et les CPE stagiaires qui ne justifient pas d'un diplôme ou d'un titre professionnel obtenu dans un État partie à l'accord sur l'espace économique européen les qualifiant pour exercer les fonctions postulées dans l'enseignement du second degré reçoivent une formation en IUFM dans les mêmes conditions.

Pour leur stage en responsabilité, les professeurs stagiaires et les CPE stagiaires sont affectés dans un établissement d'accueil, élément d'un réseau de lieux de formation, choisi par le recteur en accord avec l'IUFM et lié à ce dernier dans le cadre d'une convention. L'affectation des stagiaires dans les établissements retenus pour la durée du stage est déterminée au plan académique.

Enfin, les élèves-professeurs des cycles préparatoires au CAPLP suivent toute leur scolarité dans le même IUFM, sauf si la formation n'y est plus assurée.

**PROFESSEURS
DES ÉCOLES**

NOR : MENP0401000N
RLR : 726-1

**NOTE DE SERVICE N°2004-079
DU 12-5-2004**

**MEN
DPE A4**

Détachement des fonctionnaires de catégorie A dans le corps des professeurs des écoles - rentrée 2004

*Réf. : D. n° 90-680 du 1-8-1990 mod. (art. 28)
Texte adressé aux rectrices et recteurs des académies
de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique,
de Paris et de la Réunion ; aux inspectrices et inspecteurs
d'académie, directrices et directeurs des services
départementaux de l'éducation nationale ; au chef
du service de l'éducation nationale de Saint-Pierre-
et-Miquelon*

■ Les dispositions de l'article 28 du décret n° 90-680 du 1er août 1990 modifié portant statut particulier des professeurs des écoles prévoient que des fonctionnaires titulaires de l'État, des collectivités territoriales et des

établissements publics qui en dépendent appartenant à un corps de catégorie A et titulaires d'une licence ou d'un titre ou diplôme au moins équivalent, peuvent être détachés dans le corps des professeurs des écoles.

Je vous informe que cette procédure de recrutement sera mise en œuvre, pour la prochaine rentrée scolaire, exclusivement dans les départements suivants :

- Allier ;
- Aube ;
- Côte-d'Or ;
- Creuse ;
- Eure ;
- Isère ;
- Maine-et-Loire ;
- Haute-Marne ;
- Oise ;

- Bas-Rhin ;
- Haut-Rhin ;
- Saône-et-Loire ;
- Sarthe ;
- Seine-et-Marne ;
- Yvelines ;
- Deux-Sèvres ;
- Yonne ;
- Haut-de-Seine ;
- Seine-Saint-Denis ;
- Val-de-Marne.

I - Retrait et contenu des dossiers de candidature

Les demandes de détachement (les dossiers vous sont adressés) seront retirées par les candidats auprès de l'inspection académique du département souhaité (le premier s'il y a deux vœux). Elles devront comporter les pièces exigées (photocopies des diplômes, arrêtés de nomination dans le corps de fonctionnaires de catégorie A et dans le grade, dernière fiche de notation, curriculum vitae et lettre de motivation) et être retournées par les intéressés, revêtues de l'avis du supérieur hiérarchique, à l'inspecteur d'académie du premier département sollicité qui vérifiera la recevabilité de ces demandes.

II - Organisation des entretiens

Chaque candidat sera entendu par une commission d'entretien qui comportera l'inspecteur d'académie ou son représentant ainsi que deux inspecteurs de l'éducation nationale. Les membres de cette commission, après examen des dossiers des candidats, s'efforceront, au cours de l'entretien, de saisir la motivation de ces derniers et d'apprécier leur aptitude à l'enseignement dans le premier degré. Ils porteront leurs observations sur la fiche d'entretien, émettront un avis sur la demande de détachement et classeront les candidats dans un ordre préférentiel.

III - Transmission des dossiers à l'administration centrale

L'inspecteur d'académie adressera les dossiers de tous les candidats avec les fiches d'entretien dûment remplies au bureau DPE A4, 34, rue de

Chateaudun, Paris 75009).

Les candidatures seront soumises à l'avis de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des instituteurs et des professeurs des écoles qui se réunira le **8 juin 2004**.

IV - Information des candidats

À l'issue de la réunion de la commission administrative paritaire nationale, l'administration centrale informera les candidats de la décision prise. Elle communiquera les dossiers des candidats retenus aux inspections académiques concernées qui, après information et consultation de la commission administrative paritaire départementale des instituteurs et des professeurs des écoles, procéderont à leur affectation et à leur classement dans le corps des professeurs des écoles selon les modalités prévues à l'article 28 du décret n° 90-680 du 1er août 1990 modifié portant statut particulier des professeurs des écoles.

Les administrations d'origine de ces fonctionnaires procéderont à leur détachement pour la période du 1er septembre 2004 au 31 août 2005. Ces détachements pourront être renouvelés sur votre proposition pour une période de quatre ans avant une éventuelle intégration dans le corps des professeurs des écoles après une inspection pédagogique favorable.

V - Formation des candidats retenus

J'attire votre attention sur le fait que ces personnels devront faire l'objet de votre part d'une attention particulière au moment de la rentrée scolaire notamment pour le choix de leur affectation puis d'un suivi durant toute l'année scolaire sous la forme d'un véritable accompagnement individualisé dans le métier.

Une session d'information sur l'enseignement du premier degré et d'initiation aux nouvelles fonctions, animée par les inspecteurs de l'éducation nationale, les maîtres-formateurs et les maîtres-formateurs auprès des inspecteurs de l'éducation nationale du département où les intéressés sont affectés se déroulera avant la fin de la présente année scolaire. Les intéressés participeront aux sessions de formation organisées en faveur des autres professeurs des écoles débutants de votre département.

VI - Mobilité des personnels de France Télécom

La loi n° 2003-1365 du 31 décembre 2003 relative aux obligations de service public des télécommunications et à France Télécom (article 5) prévoit des aménagements des conditions de détachement puis d'intégration des fonctionnaires de France Télécom.

L'examen des candidatures de ces personnels et la formation des candidats retenus s'effectueront selon les mêmes modalités que celles

applicables aux autres fonctionnaires de catégorie A. Des informations vous seront communiquées ultérieurement sur les dispositions statutaires spécifiques relatives au recrutement et à l'intégration de ces personnels.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur des personnels enseignants
Pierre-Yves DUWOYE

EXAMEN

NOR : MENE0400905A
RLR : 723-3b

ARRÊTÉ DU 3-5-2004
JO DU 8-5-2004

MEN
DESCO A10

Obtention de l'unité de spécialisation 3 du CAPSAIS - années 2004-2005 et 2005-2006

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 3 mai 2004 :

1 - Une session d'examen en vue de l'obtention de l'unité de spécialisation 3 du certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires sera ouverte du 1er septembre 2004 au 30 juin 2005 inclus.

Pour cette session, le registre d'inscription est ouvert :

- du 1er juin au 30 juillet 2004 inclus (académies de métropole, Guadeloupe, Guyane, Martinique, la Réunion) ;
- du 17 mai au 13 juillet 2004 inclus (Polynésie française).

2 - Une session d'examen en vue de l'obtention de l'unité de spécialisation 3 du certificat

d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires sera ouverte du 1er septembre 2005 au 30 juin 2006 inclus.

Pour cette session, le registre d'inscription est ouvert :

- du 1er juin au 29 juillet 2005 inclus (académies de métropole, Guadeloupe, Guyane, Martinique, la Réunion) ;
- du 2 mai au 30 juin 2005 inclus (Polynésie française).

3 - Les demandes d'inscription seront reçues à l'inspection académique dont relève le candidat, au rectorat pour les candidats appartenant aux académies de Paris, Guyane, Guadeloupe, Martinique, la Réunion, et au vice-rectorat pour les candidats de la Polynésie française.

4 - Les candidats à cette épreuve devront obligatoirement présenter une attestation de réussite aux épreuves des unités de spécialisation 1 et 2 qui leur sera délivrée par le recteur du centre d'examen où ils ont subi ces épreuves.

CONCOURS

NOR : MENA0400840A
RLR : 716-0a

ARRÊTÉ DU 28-4-2004
JO DU 2-5-2004

MEN
DPMA B7

Concours externes, internes
et troisièmes concours pour
le recrutement d'ingénieurs
de recherche, d'ingénieurs
d'études, d'assistants ingénieurs
et de techniciens de recherche
et de formation - année 2004

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 28 avril 2004, est autorisée au titre de l'année 2004 l'ouverture de concours externes, de concours internes et de troisièmes concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs de recherche, d'ingénieurs d'études, d'assistants ingénieurs et de techniciens de recherche et de

formation dans les branches d'activités professionnelles A (sciences du vivant), B (sciences chimiques et sciences des matériaux), C (sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique), D (sciences humaines et sociales), E (informatique et calcul scientifique), F (documentation, édition, communication), G (patrimoine, logistique, prévention), I (gestion scientifique et technique des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel).

Le nombre total d'emplois offerts dans les corps mentionnés ci-dessus sera fixé ultérieurement par arrêté ministériel.

Les concours seront organisés dans les emplois types suivants :

(Un tableau annexé au présent arrêté développe le libellé du code des centres organisateurs).

BAP	CORPS	EMPLOIS TYPES	NATURE	Code du centre organisateur
A	Ingénieur de recherche 2ème classe classe	Ingénieur en biologie	Externe	S1
A	Ingénieur d'études	Ingénieur en techniques de recherche clinique et épidémiologie	Externe	AN
A	Ingénieur d'études	Ingénieur en techniques biologiques	Externe	L2
A	Ingénieur d'études	Ingénieur en techniques biologiques	Interne	S1
A	Ingénieur d'études	Ingénieur en techniques d'expérimentation animale	Interne	Y1
A	Ingénieur d'études	Ingénieur en techniques d'expérimentation végétale	Interne	MN
A	Assistant ingénieur	Assistant en techniques biologiques	Externe	L2
A	Assistant ingénieur	Assistant en techniques biologiques	Interne	L2
A	Assistant ingénieur	Assistant en techniques biologiques	3ème concours	L2
A	Assistant ingénieur	Assistant en gestion d'élevage expérimental/expérimentation	Externe	PL
A	Assistant ingénieur	Assistant en techniques d'expérimentation animale	Externe	A2
A	Technicien	Technicien en recherche clinique	Externe	BO
A	Technicien	Technicien chargé d'enquêtes	Interne	BO
A	Technicien	Technicien biologiste	Externe	L2
A	Technicien	Technicien biologiste	Interne	L2

BAP	CORPS	EMPLOIS TYPES	NATURE	Code du centre organisateur
A	Technicien	Technicien en gestion d'élevage expérimental	Externe	PL
A	Technicien	Technicien en gestion d'élevage expérimental	Interne	PL
A	Technicien	Technicien en expérimentation animale	Externe	P7
A	Technicien	Technicien en expérimentation animale	Interne	P7
A	Technicien	Technicien en expérimentation végétale	Externe	MN
A	Technicien	Technicien en expérimentation végétale	Interne	MN
A	Technicien	Technicien préparateur en anatomie	Externe	TR
A	Technicien	Taxidermiste/gestionnaire de collections	Externe	MN
B	Ingénieur de recherche 1ère classe	Ingénieur en sciences des matériaux/ caractérisation	Externe	CA
B	Ingénieur de recherche 2ème classe	Ingénieur en analyse de biomolécules	Externe	M1
B	Ingénieur de recherche 2ème classe	Ingénieur en analyse chimique	Externe	L1
B	Ingénieur de recherche 2ème classe	Ingénieur en sciences des matériaux/ caractérisation	Externe	CA
B	Ingénieur de recherche 2ème classe	Ingénieur en élaboration, traitement, contrôle des matériaux	Externe	MV
B	Ingénieur d'études	Ingénieur en techniques d'analyse de biomolécules	Externe	M1
B	Ingénieur d'études	Ingénieur en techniques d'analyse de biomolécules	Interne	M1
B	Ingénieur d'études	Ingénieur en techniques d'analyse chimique	Externe	L1
B	Ingénieur d'études	Ingénieur en techniques de synthèse chimique	Externe	L1
B	Ingénieur d'études	Ingénieur en techniques des sciences des matériaux/caractérisation	Externe	CA
B	Ingénieur d'études	Ingénieur en techniques des sciences des matériaux/caractérisation	Interne	CA
B	Assistant ingénieur	Assistant en techniques d'analyse de biomolécules	Interne	M1
B	Assistant ingénieur	Assistant en techniques d'analyse chimique	Externe	L1
B	Assistant ingénieur	Assistant en techniques d'analyse chimique	Interne	L1
B	Assistant ingénieur	Assistant en techniques de synthèse chimique	Interne	L1
B	Assistant ingénieur	Assistant en techniques des sciences des matériaux/caractérisation	Externe	LR
B	Assistant ingénieur	Assistant chimiste	Externe	L1

BAP	CORPS	EMPLOIS TYPES	NATURE	Code du centre organisateur
B	Technicien	Technicien en sciences des matériaux/ caractérisation	Externe	LR
B	Technicien	Technicien en sciences des matériaux/ caractérisation	Interne	LR
B	Technicien	Technicien en élaboration de matériaux	Externe	UR
B	Technicien	Technicien en technologie des biomolécules	Externe	M1
B	Technicien	Technicien chimiste	Externe	L1
B	Technicien	Technicien chimiste	Interne	L1
C	Ingénieur de recherche hors classe	Ingénieur de recherche et de développement en instrumentation scientifique et techniques expérimentales	Externe	G1
C	Ingénieur de recherche 2ème classe	Ingénieur de recherche et de développement en instrumentation scientifique et techniques expérimentales	Externe	G1
C	Ingénieur de recherche 2ème classe	Ingénieur électrotechnicien en conception et développement	Externe	M2
C	Ingénieur de recherche 2ème classe	Ingénieur électronicien en conception et développement	Externe	T3
C	Ingénieur d'études	Ingénieur d'études et d'exploitation en techniques expérimentales	Externe	N1
C	Ingénieur d'études	Ingénieur d'études et d'exploitation en techniques expérimentales	Interne	N1
C	Ingénieur d'études	Ingénieur en instrumentation scientifique et techniques expérimentales	Externe	G1
C	Ingénieur d'études	Ingénieur en instrumentation scientifique et techniques expérimentales	Interne	G1
C	Ingénieur d'études	Ingénieur électronicien d'étude et développement	Externe	T3
C	Ingénieur d'études	Ingénieur électronicien d'étude et développement	Interne	T3
C	Ingénieur d'études	Ingénieur électronicien de laboratoire	Externe	M2
C	Ingénieur d'études	Ingénieur électronicien de laboratoire	Interne	M2
C	Ingénieur d'études	Ingénieur mécanicien d'étude et développement	Externe	PE
C	Ingénieur d'études	Ingénieur de fabrication mécanique	Externe	PO
C	Assistant ingénieur	Assistant ingénieur d'exploitation en techniques expérimentales	Externe	N1
C	Assistant ingénieur	Assistant en instrumentation scientifique et techniques expérimentales	Externe	G1
C	Assistant ingénieur	Conducteur sur grand instrument	Externe	SR
C	Assistant ingénieur	Conducteur sur grand instrument	Interne	SR
C	Assistant ingénieur	Assistant électrotechnicien	Externe	M2

BAP	CORPS	EMPLOIS TYPES	NATURE	Code du centre organisateur
C	Assistant ingénieur	Assistant électronicien	Externe	BR
C	Assistant ingénieur	Assistant électronicien	Interne	BR
C	Assistant ingénieur	Dessinateur projeteur en construction mécanique	Externe	AE
C	Assistant ingénieur	Assistant en fabrication mécanique	Externe	PO
C	Assistant ingénieur	Assistant en fabrication mécanique	Interne	PO
C	Technicien	Technicien d'expérimentation et d'exploitation en techniques expérimentales	Externe	I1
C	Technicien	Technicien d'expérimentation et d'exploitation en techniques expérimentales	Interne	I1
C	Technicien	Technicien d'instrumentation scientifique, d'expérimentation et de mesure	Externe	Y1
C	Technicien	Technicien d'instrumentation scientifique, d'expérimentation et de mesure	Interne	Y1
C	Technicien	Opérateur sur grand instrument	Externe	SR
C	Technicien	Technicien d'installation électrotechnique	Externe	BO
C	Technicien	Technicien d'installation électrotechnique	Interne	BO
C	Technicien	Technicien monteur en électrotechnique	Externe	AM
C	Technicien	Technicien électronicien	Externe	M2
C	Technicien	Technicien de fabrication en construction mécanique	Externe	IU
C	Technicien	Technicien de fabrication en construction mécanique	Interne	IU
C	Technicien	Chaudronnier-métallier	Interne	P8
C	Technicien	Souffleur de verre	Externe	A1
C	Technicien	Technicien en optique de précision	Interne	TL
D	Ingénieur de recherche 2ème classe	Ingénieur d'analyse et de développement en sciences humaines et sociales	Externe	P6
D	Ingénieur de recherche 2ème classe	Ingénieur d'analyse et de développement en sciences humaines et sociales	Interne	P6
D	Ingénieur de recherche 2ème classe	Ingénieur en analyse de sources anciennes	Externe	NI
D	Ingénieur d'études	Ingénieur méthodes en sciences humaines et sociales	Externe	P6
D	Ingénieur d'études	Ingénieur en représentations de données à référence spatiale	Externe	C2
D	Ingénieur d'études	Ingénieur d'études en sources anciennes	Interne	NI
D	Ingénieur d'études	Ingénieur en techniques anthropologiques ou archéozoologiques	Interne	MN
D	Assistant ingénieur	Assistant chargé d'enquêtes	Externe	P8

BAP	CORPS	EMPLOIS TYPES	NATURE	Code du centre organisateur
D	Assistant ingénieur	Assistant en représentation de données à référence spatiale : cartographe	Externe	B3
D	Assistant ingénieur	Assistant en représentation de données à référence spatiale : cartographe	Interne	B3
D	Technicien	Technicien chargé d'enquêtes	Externe	P8
E	Ingénieur de recherche 1ère classe	Ingénieur nouvelles technologies éducatives	Externe	R1
E	Ingénieur de recherche	Ingénieur réseaux, ressources informatiques et systèmes d'information	Externe	10
E	Ingénieur de recherche 1ère classe	Ingénieur de recherche en calcul scientifique	Externe	AR
E	Ingénieur de recherche 2ème classe	Chef de projet en développement d'applications	Externe	T3
E	Ingénieur de recherche 2ème classe	Chef de projet en développement d'applications	Interne	T3
E	Ingénieur de recherche 2ème classe	Ingénieur expert en développement d'applications	Externe	13
E	Ingénieur de recherche 2ème classe	Ingénieur expert en développement d'applications	Interne	13
E	Ingénieur de recherche 2ème classe	Ingénieur nouvelles technologies éducatives	Externe	R1
E	Ingénieur de recherche 2ème classe	Ingénieur nouvelles technologies éducatives	Interne	R1
E	Ingénieur de recherche 2ème classe	Ingénieur réseaux, ressources informatiques et systèmes d'information	Externe	10
E	Ingénieur de recherche 2ème classe	Ingénieur réseaux, ressources informatiques et systèmes d'information	Interne	10
E	Ingénieur de recherche 2ème classe	Expert système, réseaux et télécommunications	Externe	A1
E	Ingénieur de recherche 2ème classe	Expert système, réseaux et télécommunications	Interne	A1
E	Ingénieur de recherche 2ème classe	Architecte de systèmes d'information	Externe	B1
E	Ingénieur de recherche 2ème classe	Ingénieur de recherche en calcul scientifique	Externe	AR
E	Ingénieur de recherche 2ème classe	Ingénieur de recherche en calcul scientifique	Interne	AR
E	Ingénieur d'études	Ingénieur en développement d'applications	Externe	P5
E	Ingénieur d'études	Ingénieur en développement d'applications	Interne	P5
E	Ingénieur d'études	Informaticien de laboratoire	Externe	A2
E	Ingénieur d'études	Administrateur réseaux, ressources informatiques et systèmes d'information	Externe	P3
E	Ingénieur d'études	Administrateur réseaux, ressources informatiques et systèmes d'information	Interne	P3

BAP	CORPS	EMPLOIS TYPES	NATURE	Code du centre organisateur
E	Ingénieur d'études	Administrateur systèmes, réseaux et télécommunications	Externe	L1
E	Ingénieur d'études	Administrateur systèmes, réseaux et télécommunications	Interne	L1
E	Ingénieur d'études	Administrateur de systèmes d'information	Externe	B1
E	Ingénieur d'études	Administrateur de systèmes d'information	Interne	B1
E	Ingénieur d'études	Ingénieur statisticien	Externe	AR
E	Ingénieur d'études	Ingénieur d'études en calcul scientifique/numéricien	Externe	N2
E	Assistant ingénieur	Développeur d'applications	Externe	T3
E	Assistant ingénieur	Développeur d'applications	Interne	T3
E	Assistant ingénieur	Assistant informaticien de laboratoire	Externe	A2
E	Assistant ingénieur	Gestionnaire de bases de données	Externe	VA
E	Assistant ingénieur	Gestionnaire de bases de données	Interne	VA
E	Assistant ingénieur	Gestionnaire de parc informatique et télécommunications	Externe	CN
E	Assistant ingénieur	Gestionnaire de parc informatique et télécommunications	Interne	R1
E	Assistant ingénieur	Gestionnaire de parc informatique et télécommunications	3ème concours	CN
E	Assistant ingénieur	Assistant informatique de proximité	Externe	I3
E	Assistant ingénieur	Assistant informatique de proximité	Interne	I3
E	Assistant ingénieur	Assistant informatique de proximité	3ème concours	I3
E	Technicien	Technicien d'exploitation et de maintenance	Externe	AG
E	Technicien	Technicien d'exploitation et de maintenance	Externe	CP
E	Technicien	Technicien d'exploitation et de maintenance	Externe	RE
E	Technicien	Technicien d'exploitation et de maintenance	Interne	UN
E	Technicien	Technicien d'exploitation et de maintenance	Interne	RE
F	Ingénieur de recherche 2ème classe	Responsable de ressources documentaires	Externe	T1
F	Ingénieur de recherche 2ème classe	Responsable de produits d'édition	Externe	Y3
F	Ingénieur de recherche 2ème classe	Responsable de produits d'édition	Interne	Y3
F	Ingénieur de recherche 2ème classe	Producteur-éditeur de produits audiovisuels ou multimédia	Externe	B2

BAP	CORPS	EMPLOIS TYPES	NATURE	Code du centre organisateur
F	Ingénieur d'études	Documentaliste	Externe	T2
F	Ingénieur d'études	Documentaliste	Interne	T2
F	Ingénieur d'études	Bibliothéconomiste	Externe	T1
F	Ingénieur d'études	Bibliothéconomiste	Interne	T1
F	Ingénieur d'études	Archiviste	Externe	P4
F	Ingénieur d'études	Secrétaire d'édition et/ou de rédaction	Externe	Y3
F	Ingénieur d'études	Chargé de fabrication	Externe	T2
F	Ingénieur d'études	Chargé de fabrication	Interne	T2
F	Ingénieur d'études	Concepteur/rédacteur de site web	Externe	I3
F	Ingénieur d'études	Concepteur/rédacteur de site web	Interne	I3
F	Ingénieur d'études	Concepteur/rédacteur de site web	3ème concours	I3
F	Ingénieur d'études	Réalisateur audiovisuel ou multimédia	Externe	B2
F	Ingénieur d'études	Réalisateur audiovisuel ou multimédia	Interne	B2
F	Ingénieur d'études	Chargé de communication	Externe	LT
F	Ingénieur d'études	Chargé de communication	Interne	LT
F	Ingénieur d'études	Chargé de la médiation scientifique	Externe	DE
F	Assistant ingénieur	Assistant de bibliothèque et de documentation	Externe	T2
F	Assistant ingénieur	Assistant de bibliothèque et de documentation	Interne	T2
F	Assistant ingénieur	Assistant de rédaction/édition	Externe	Y3
F	Assistant ingénieur	Assistant de rédaction/édition	Interne	Y3
F	Assistant ingénieur	Dessinateur/maquettiste/infographiste	Interne	M3
F	Assistant ingénieur	Assistant de fabrication	Interne	T2
F	Assistant ingénieur	Assistant de production audiovisuelle ou multimédia	Externe	B3
F	Assistant ingénieur	Assistant de production audiovisuelle ou multimédia	Interne	B3
F	Assistant ingénieur	Assistant de diffusion de produits culturels	Externe	DE
F	Assistant ingénieur	Assistant de communication	Externe	LT
F	Technicien	Technicien de bibliothèque	Externe	L3
F	Technicien	Technicien de bibliothèque	Interne	L3
F	Technicien	Technicien en PAO	Externe	10
F	Technicien	Technicien en PAO	Interne	10
F	Technicien	Technicien en graphisme	Externe	L3
F	Technicien	Technicien en graphisme	Interne	L3
F	Technicien	Technicien d'exploitation et de fabrication	Externe	10
F	Technicien	Technicien d'exploitation et de fabrication	Interne	10

BAP	CORPS	EMPLOIS TYPES	NATURE	Code du centre organisateur
F	Technicien	Technicien d'exploitation audiovisuelle ou multimédia	Externe	B3
F	Technicien	Technicien d'exploitation audiovisuelle ou multimédia	Interne	B3
F	Technicien	Technicien photographe	Externe	CF
G	Ingénieur de recherche 2ème classe	Ingénieur de recherche en hygiène et sécurité	Externe	P8
G	Ingénieur de recherche 2ème classe	Ingénieur du patrimoine immobilier et/ou logistique	Externe	S3
G	Ingénieur de recherche 2ème classe	Ingénieur du patrimoine immobilier et/ou logistique	Interne	S3
G	Ingénieur d'études	Conducteur d'opérations	Externe	CP
G	Ingénieur d'études	Responsable d'exploitation de restaurants	Externe	ST
G	Ingénieur d'études	Ingénieur hygiène et sécurité	Externe	P8
G	Ingénieur d'études	Ingénieur hygiène et sécurité	Interne	P8
G	Ingénieur d'études	Ingénieur en maintenance et travaux immobiliers et/ou logistique	Externe	OR
G	Ingénieur d'études	Ingénieur en maintenance et travaux immobiliers et/ou logistique	Interne	OR
G	Assistant ingénieur	Assistant technique en maintenance et travaux immobiliers	Externe	MU
G	Assistant ingénieur	Assistant technique en maintenance et travaux immobiliers	Interne	MU
G	Assistant ingénieur	Assistant technique en génie climatique	Externe	SL
G	Assistant ingénieur	Assistant technique en électricité de bâtiment	Externe	RO
G	Assistant ingénieur	Assistant technique en électricité de bâtiment	Interne	RO
G	Assistant ingénieur	Coordinateur des moyens généraux	Externe	MU
G	Assistant ingénieur	Coordinateur des moyens généraux	Interne	MU
G	Assistant ingénieur	Assistant ingénieur en hygiène et sécurité	Externe	HA
G	Technicien	Conducteur de travaux	Externe	A3
G	Technicien	Conducteur de travaux	Interne	A3
G	Technicien	Technicien en aménagement intérieur de bâtiment	Externe	AR
G	Technicien	Technicien en aménagement intérieur de bâtiment	Interne	AR
G	Technicien	Technicien plombier chauffagiste	Externe	SL
G	Technicien	Technicien plombier chauffagiste	Interne	SL
G	Technicien	Technicien en électricité du bâtiment	Externe	RO

BAP	CORPS	EMPLOIS TYPES	NATURE	Code du centre organisateur
G	Technicien	Technicien en électricité du bâtiment	Interne	RO
G	Technicien	Technicien dessinateur en bâtiment	Externe	P9
G	Technicien	Gestionnaire de magasin	Externe	IR
G	Technicien	Gestionnaire de magasin	Interne	IR
G	Technicien	Gestionnaire du parc automobile	Interne	I1
G	Technicien	Chef de site et d'équipes	Externe	UM
G	Technicien	Chef de site et d'équipes	Externe	AG
G	Technicien	Chef de site et d'équipes	Interne	UM
G	Technicien	Chef de cuisine-cuisinier	Externe	ST
G	Technicien	Chef de cuisine-cuisinier	Interne	ST
G	Technicien	Technicien en hygiène et sécurité	Externe	HA
G	Technicien	Technicien en hygiène et sécurité	Interne	HA
G	Technicien	Technicien jardinier	Externe	MN
I	Ingénieur de recherche 1ère classe	Responsable administratif de composante, d'un domaine d'activité ou d'un service commun	Externe	Y2
I	Ingénieur de recherche 2ème classe	Ingénieur en appui à l'enseignement et à la recherche	Externe	C2
I	Ingénieur de recherche 2ème classe	Ingénieur en appui à l'enseignement et à la recherche	Interne	C2
I	Ingénieur de recherche 2ème classe	Ingénieur en valorisation de la recherche	Externe	US
I	Ingénieur de recherche 2ème classe	Responsable d'orientation et d'insertion professionnelle	Interne	B4
I	Ingénieur de recherche 2ème classe	Ingénieur en formation continue	Interne	P7
I	Ingénieur de recherche 2ème classe	Chef de projet ou d'études en administration	Externe	Y1
I	Ingénieur de recherche 2ème classe	Chef de projet ou d'études en administration	Interne	Y1
I	Ingénieur de recherche 2ème classe	Spécialiste en organisation et rationalisation de gestion finalisée	Externe	Y2
I	Ingénieur de recherche 2ème classe	Responsable de la gestion des ressources humaines	Externe	PO
I	Ingénieur de recherche 2ème classe	Responsable de la gestion des ressources humaines	Interne	PO
I	Ingénieur de recherche 2ème classe	Responsable administratif de composante, d'un domaine d'activité ou d'un service commun	Externe	Y2
I	Ingénieur de recherche 2ème classe	Responsable administratif de composante, d'un domaine d'activité ou d'un service commun	Interne	Y2
I	Ingénieur d'études	Chargé d'études en appui à l'enseignement et à la recherche	Externe	C2

BAP	CORPS	EMPLOIS TYPES	NATURE	Code du centre organisateur
I	Ingénieur d'études	Chargé d'études en appui à l'enseignement et à la recherche	Interne	C2
I	Ingénieur d'études	Chargé de valorisation de la recherche	Externe	US
I	Ingénieur d'études	Chargé des relations internationales	Externe	B4
I	Ingénieur d'études	Chargé d'orientation et d'insertion professionnelle	Externe	B4
I	Ingénieur d'études	Chargé d'animation et d'ingénierie en formation continue	Externe	P7
I	Ingénieur d'études	Chargé d'animation et d'ingénierie en formation continue	Interne	P7
I	Ingénieur d'études	Chargé d'études administratives	Externe	CO
I	Ingénieur d'études	Cadre de gestion de personnels	Externe	PO
I	Ingénieur d'études	Cadre de gestion de personnels	Interne	PO
I	Ingénieur d'études	Chargé d'affaires juridiques	Externe	P2
I	Ingénieur d'études	Cadre financier	Externe	A1
I	Ingénieur d'études	Cadre financier	Interne	A1
I	Ingénieur d'études	Cadre comptable	Interne	C1
I	Ingénieur d'études	Cadre de gestion administrative	Externe	Y1
I	Ingénieur d'études	Cadre de gestion administrative	Interne	Y1
I	Assistant ingénieur	Assistant ingénieur en appui à l'enseignement et à la recherche	Externe	C2
I	Assistant ingénieur	Assistant ingénieur en appui à l'enseignement et à la recherche	Interne	C2
I	Assistant ingénieur	Assistant en valorisation de la recherche	Interne	US
I	Assistant ingénieur	Assistant en relations internationales	Externe	B4
I	Assistant ingénieur	Assistant en relations internationales	Interne	B4
I	Assistant ingénieur	Assistant d'orientation et d'insertion professionnelle	Interne	B4
I	Assistant ingénieur	Assistant en ingénierie de la formation continue	Externe	P7
I	Assistant ingénieur	Assistant en ingénierie de la formation continue	Interne	P7
I	Assistant ingénieur	Assistant de gestion de personnels	Externe	12
I	Assistant ingénieur	Assistant de gestion de personnels	Interne	12
I	Assistant ingénieur	Assistant financier et comptable	Externe	12
I	Assistant ingénieur	Assistant financier et comptable	Interne	12
I	Assistant ingénieur	Assistant ingénieur de gestion administrative	Externe	Y2
I	Assistant ingénieur	Assistant ingénieur de gestion administrative	Interne	Y2
I	Technicien	Secrétaire en gestion scientifique et technique	Externe	UV
I	Technicien	Secrétaire en gestion scientifique et technique	Interne	UV

BAP	CORPS	EMPLOIS TYPES	NATURE	Code du centre organisateur
I	Technicien	Gestionnaire en administration scientifique et technique	Externe	11
I	Technicien	Gestionnaire en administration scientifique et technique	Interne	11
I	Technicien	Gestionnaire en administration scientifique et technique	Interne	RE

Les inscriptions aux différents concours doivent se faire auprès des centres organisateurs correspondants précisés dans le présent arrêté. Une procédure de préinscription par internet est à la disposition des candidats à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/personnel/itrf>

Il est rappelé aux candidats que la préinscription sur internet ne vaut pas inscription définitive : les candidats préinscrits sur internet recevront un dossier d'inscription à compléter et à renvoyer au centre organisateur dont ils dépendent. Ils devront donc veiller à procéder à leur préinscription suffisamment tôt pour tenir compte des délais de réception et de réexpédition de leur dossier.

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 4 mai 2004.

La date limite de préinscription, de retrait ou de demande de dossier (le cachet de la poste faisant foi) aux centres organisateurs est fixée au 24 mai 2004.

La clôture des inscriptions, c'est-à-dire la date limite de dépôt ou d'envoi des dossiers (le cachet de la poste faisant foi) aux centres organisateurs, est fixée au **28 mai 2004**.

Des informations détaillées sur ces concours sont en outre à la disposition des candidats sur internet à l'adresse précitée.

Annexe

CODE DES CENTRES ORGANISATEURS DE CONCOURS

10 Université Paris X - Nanterre, SDRH/formation, concours, B 412, 200, avenue de la

République, 92000 Nanterre (tél. 01 40 97 71 11 ou 01 40 97 56 80 ; fax 01 40 97 47 89).

11 Université Paris-Sud - Paris XI, bureau des concours ITARF, pièce 38, rez-de-chaussée gauche, bâtiment 490, 91405 Orsay cedex (tél. 01 69 15 74 87 ; fax 01 69 15 43 52).

12 Université Paris XII - Val-de-Marne, DRH, bureau des concours, 61, avenue du Général de Gaulle, 94010 Créteil cedex (tél. 01 45 17 10 50 ou 01 45 17 10 42 ; fax 01 45 17 18 54).

13 Université Paris-Nord - Paris XIII, bureau des concours, 99, avenue Jean Baptiste Clément, 93430 Villetaneuse (tél. 01 49 40 30 20 ou 01 49 40 44 56 ; fax 01 49 40 30 15).

A1 Université de Provence - Aix-Marseille I, DP IATOS et affaires communes, 3, place Victor Hugo, 13331 Marseille cedex 3 (tél. 04 91 10 61 55 ou 04 91 10 61 51 ; fax 04 91 10 64 26).

A2 Université de la Méditerranée - Aix-Marseille II, 58, bd Charles Livon, bureau formation, concours, 13284 Marseille cedex 07 (tél. 04 91 39 66 36 ; fax 04 91 39 66 04).

A3 Université de droit économie et sciences Aix-Marseille, DRH, bureau des concours, 3, avenue Robert Schuman, 13628 Aix-en-Provence cedex 1 (tél. 04 42 17 24 78 ou 04 42 17 24 77 ; fax 04 42 17 27 80).

AE CER ENSAM Aix-en-Provence, 2, cours des Arts et Métiers, 13617 Aix-en-Provence cedex 1 (tél. 04 42 93 82 13 ou 04 42 93 81 08 ; fax 04 42 93 81 44).

AG Université Antilles- Guyane, campus de Fouillol, BP 250, 97157 Pointe-à-Pitre cedex (tél. 05 90 48 90 00 ou 05 90 48 90 50 ; fax 05 90 48 90 47).

AM Université Picardie - Jules Verne, Amiens, chemin du Thil, campus universitaire, 80025

Amiens cedex 1 (tél.03 22 82 74 37 ou 03 22 82 79 83 ; fax 03 22 82 74 19).

AN Université d'Angers, 40, rue de Rennes, BP 73532, 49035 Angers cedex 01 (tél. 02 41 96 23 57 ou 02 41 96 23 43 ; fax 02 41 96 23 72).

AR Université d'Artois, bureau des concours, 9, rue du Temple, BP 665, 62030 Arras cedex (tél. 03 21 60 37 92 ou 03 21 60 37 81 ; fax 03 21 60 49 35).

B1 Université Bordeaux I, DRH, bureau des concours ITRF, 351, cours de La Libération, 33405 Talence cedex (tél. 05 40 00 24 45 ou 05 40 00 83 52 ; fax 05 40 00 24 44).

B2 Université Victor Segalen - Bordeaux II, div. pers. IATOS, concours ITRF, 146, rue Léo Saignat, 33076 Bordeaux cedex (tél. 05 57 57 13 33 ou 05 57 57 14 77 ; fax 05 57 57 15 87).

B3 Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, concours, esplanade des Antilles, domaine universitaire, 33607 Pessac cedex (tél. 05 57 12 45 75 ou 05 57 12 46 36 ; fax 05 57 12 46 13).

B4 Université Montesquieu - Bordeaux IV, DRH, gestion des IATOS/concours, avenue Léon Duguit, 33608 Pessac cedex (tél. 05 56 84 29 88 ; fax 05 56 84 25 94).

BO Université de Bourgogne - Dijon, service IATOS, BP 27877, 21078 Dijon cedex (tél. 03 80 39 50 25 ou 03 80 39 50 86 ; fax 03 80 39 50 69).

BR Université de Bretagne occidentale - Brest, 3, rue des Archives, CS 93837, 29238 Brest cedex 3 (tél. 02 98 01 65 78 ou 02 98 01 70 34 ; fax 02 98 01 60 01).

CI Université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 49, bd François Mitterrand, BP 32, 63001 Clermont-Ferrand 1 (tél. 04 73 17 72 31 ou 04 73 17 72 32 ; fax 04 73 17 72 01).

C2 Université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 34, avenue Carnot, BP 185, 63006 Clermont-Ferrand cedex 1 (tél. 04 73 40 61 59 ; fax 04 73 40 64 31).

CA Université de Caen, direction des ressources humaines/concours ITA, esplanade de la Paix, 14032 Caen cedex (tél. 02 31 56 57 02 ou 02 31 56 59 32 ; fax 02 31 56 61 74).

CF Collège de France, 11, place Marcellin Berthelot, 75005 Paris (tél. 01 44 27 11 24 ; fax 01 44 27 12 63).

CN Conservatoire national des arts et métiers, service des ressources humaines, 292, rue Saint-Martin, 75141 Paris cedex 03 (tél. 01 40 27 28 93 ou 01 40 27 22 23 ; fax 01 40 27 27 94).

CO Université de Corse Pascal Paoli, 7, avenue Jean Nicoli, 20250 Corte (tél. 04 95 45 01 04 ou 04 95 45 00 82 ; fax 04 95 45 01 28).

CP Université de Cergy- Pontoise, bureau formation, concours, 33, bd du Port, 95011 Cergy-Pontoise cedex (tél. 01 34 25 61 84 ou 01 34 25 63 30 ; fax 01 34 25 62 69).

DE Palais de la découverte, gestion du personnel, avenue Franklin D.Roosevelt, 75008 Paris (tél. 01 40 74 80 41 ; fax 01 40 74 86 90).

G1 Université Joseph Fourier - Grenoble I, service du personnel IATOSS, 621, avenue Centrale, BP 53, 38041 Grenoble cedex 9 (tél. 04 76 51 44 14 ou 04 76 51 42 91 ; fax 04 76 51 42 47).

HA Université de Haute-Alsace - Mulhouse, service du personnel, 2, rue des Frères Lumière, 68093 Mulhouse cedex (tél. 03 89 33 60 76 ; fax 03 89 33 63 19).

IR INSA de Rennes, 20, avenue des Buttes de Coesmes, CS 14315, 35043 Rennes cedex (tél. 02 23 23 85 85 ou 02 23 23 85 35 ; fax 02 23 23 83 96).

IU École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne, 58, rue Jean Parot, 42023 Saint-Étienne cedex 2 (tél. 04 77 43 84 84 ou 04 77 43 84 12 ; fax 04 77 43 84 99).

L1 Université des sciences et technologies de Lille - Lille I, service du personnel IATOS, bâtiment A3, cité scientifique, 59655 Villeneuve-d'Ascq cedex (tél. 03 20 43 43 21 ; fax 03 20 33 77 76).

L2 Université du droit et de la santé - Lille II, bureau des concours ITRF, 42, rue Paul Duez, 59800 Lille (tél. 03 20 96 43 57 ou 03 20 96 46 71 ; fax 03 20 88 24 32).

L3 Université Charles de Gaulle - Lille III, DRH, bureau des concours, BP 149, 59653 Villeneuve-d'Ascq cedex (tél. 03 20 41 64 24 ; fax 03 20 41 63 35).

LR Université de la Rochelle, DRH IATOSS/1, 23, avenue A. Einstein, 17071 La Rochelle cedex 9 (tél. 05 46 45 87 58 ou 05 46 45 87 06 ; fax 05 46 44 93 76).

LT Université du Littoral - Côte d'Opale,

bureau concours et formation, 1, place de l'Yser, BP 1022, 59375 Dunkerque cedex 01 (tél. 03 28 23 73 81 ou 03 28 23 73 52 ; fax 03 28 23 74 10).

M1 Université Montpellier I, service formation examen concours, 3 bis, bd Henri 4, BP 1017, 34006 Montpellier cedex 1 (tél. 04 67 41 74 06 ou 04 67 41 74 35 ; fax 04 67 41 75 12).

M2 Université Montpellier II, place Eugène Bataillon, 34095 Montpellier cedex 5 (tél. 04 67 14 30 48 ou 04 67 14 37 62 ; fax 04 67 14 30 31).

M3 Université Paul-Valéry - Montpellier III, route de Mende, 34199 Montpellier cedex 5 (tél. 04 67 14 20 14 ou 04 67 14 25 42 ; fax 04 67 14 55 21).

MN Muséum national d'histoire naturelle, bureau des concours, 57, rue Cuvier, 75231 Paris cedex 05 (tél. 01 40 79 48 70 ou 01 40 79 38 65 ; fax 01 40 79 38 93).

MU École nationale supérieure de chimie de Mulhouse, 3, rue Alfred Werner, 68093 Mulhouse cedex (tél. 03 89 33 68 04 ; fax 03 89 33 68 05).

MV Université de Mame-la-Vallée, 5, boulevard Descartes, Champs-sur-Marne, 77454 Marne-la-Vallée cedex 2 (tél. 01 60 95 74 16 ou 01 60 95 74 18 ; fax 01 60 95 74 19).

N1 Université Henri Poincaré - Nancy I, bureau des concours, 24, rue Lionnois, BP 60120, 54003 Nancy cedex (tél. 03 83 68 20 52 ; fax 03 83 68 21 04).

N2 Université Nancy II, 25, rue Baron Louis, BP 454, 54001 Nancy cedex (tél. 03 83 34 46 36 ou 03 83 34 46 00 ; fax 03 83 30 05 65).

NI Université de Nice - Sophia Antipolis, DRH/bureau des concours, 28, avenue Valrose, BP 2135, 06103 Nice cedex 2 (tél. 04 92 07 65 03 ; fax 04 92 07 66 46).

OR Université d'Orléans, château de La Source, BP 6749, 45067 Orléans cedex 2 (tél. 02 38 49 48 61 ou 02 38 49 46 49 ; fax 02 38 41 71 89).

P2 Université Panthéon-Assas - Paris II, service des ressources humaines, 12, place du Panthéon, 75231 Paris cedex 05 (tél. 01 44 41 56 26 ; fax 01 44 41 56 20).

P3 Université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 17, rue de la Sorbonne, 75005 Paris (tél. 01 40 46 29 10 ou 01 40 46 29 18 ; fax 01 40 46 29 35).

P4 Université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1, rue

Victor Cousin, service du personnel administratif, 75230 Paris cedex 05 (tél. 01 40 46 25 80 ou 01 40 46 32 23 ; fax 01 40 46 32 67).

P5 Université René Descartes - Paris V, 12, rue de l'École de Médecine, 75006 Paris (tél. 01 40 46 19 32 ou 01 40 46 16 24 ; fax 01 40 46 19 23).

P6 Université Pierre et Marie Curie - Paris VI, concours ITRF, tour centrale, 20ème étage, 4, place Jussieu, 75252 Paris cedex 05 (tél. 01 44 27 25 63 ; fax 01 44 27 27 76).

P7 Université Paris VII - Denis Diderot, concours, RFF, 92, av. de France 13ème, adresse postale : 2, place Jussieu, 75251 Paris cedex 05 (tél. 01 44 27 61 46 ; fax 01 44 27 69 23).

P8 Université Paris VIII, cellule concours ITRF, 2, rue de la Liberté, 93526 Saint-Denis cedex (tél. 01 49 40 68 91 ou 70 10 ; fax 01 49 40 66 35).

P9 Université Paris-Dauphine, place du Maréchal de Tassigny, 75775 Paris cedex 16 (tél. 01 44 05 45 15 ou 01 44 05 49 79 ; fax 01 44 05 49 05).

PE Université de Perpignan, service concours IATOS, 52, avenue Paul Alduy, 66860 Perpignan cedex (tél. 04 68 66 20 29 ; fax 04 68 66 20 19).

PL Institut national polytechnique de Lorraine, 2, avenue de la Forêt-de-Haye, BP 3, 54501 Vandœuvre-lès-Nancy cedex (tél. 03 83 59 59 23 ou 03 83 59 59 82 ; fax 03 83 59 59 55).

PO Université de Poitiers, 15, rue de l'Hôtel-Dieu, DRH 4, 86034 Poitiers cedex (tél. 05 49 45 44 67 ; fax 05 49 45 30 50).

R1 Université Rennes I, 2, rue du Thabor, CS 46510, service des personnels IATOS, 35065 Rennes cedex (tél. 02 23 23 36 59 ou 02 23 23 36 20 ; fax 02 23 23 36 96).

RE Université de la Réunion, DRH, 15, avenue René Cassin, BP 7151, 97715 Saint-Denis Messag cedex 9 (tél. 02 62 93 80 52 ; fax 02 62 93 80 43).

RO Université de Rouen, DRH, bureau des concours ITRF, 1, rue Thomas Becket, 76821 Mont-Saint-Aignan cedex (tél. 02 35 14 80 93 ou 02 35 14 80 57 ; fax 02 35 14 68 88).

S1 Université Louis-Pasteur - Strasbourg I, division des ressources humaines, 18, rue Goethe, 67070 Strasbourg cedex (tél. 03 90 24 08 20 ou 03 90 24 08 32 ; fax 03 90 24 08 53).

S3 Université Strasbourg III, service du

personnel, 1, place d'Athènes, BP 66, 67045 Strasbourg cedex (tél. 03 88 41 43 17 ; fax 03 88 41 43 10).

SL INSA de Lyon, MDRH, bâtiment INSA-direction, 4, rue des Sciences, 69621 Villeurbanne cedex (tél. 04 72 43 79 41 ; fax 04 72 43 88 47).

SR INSA de Rouen, place Émile Blondel, BP 08, 76131 Mont-Saint-Aignan cedex (tél. 02 35 52 83 04 ou 02 35 52 84 81 ; fax 02 35 52 84 80).

ST INSA de Toulouse, 135, avenue de Rangueil, 31077 Toulouse cedex 4 (tél. 05 61 55 95 16 ou 05 61 55 95 20 ; fax 05 61 55 95 00).

T1 Université des sciences sociales - Toulouse I, place Anatole France, 31042 Toulouse cedex (tél. 05 61 63 35 57 ou 05 61 63 35 56 ; fax 05 61 63 36 97).

T2 Université de Toulouse-Le-Mirail - Toulouse II, DP IATOS, bureau des concours ITARF, 5, allées Antonio Machado, 31058 Toulouse cedex 1 (tél. 05 61 50 44 90 ; fax 05 61 50 42 15).

T3 Université Paul Sabatier - Toulouse III, bureau des concours ITARF, 118, route de Narbonne, 31062 Toulouse cedex 4 (tél. 05 61 55 87 65 ou 05 61 55 87 60 ; fax 05 61 55 87 45).

TL Université de Toulon et du Var, université du Sud Toulon Var, cellule formation/concours, BP 201, 83957 La Garde cedex (tél. 04 94 14 21 86 ; fax 04 94 14 26 02).

TR Université François-Rabelais Tours, 3, rue des Tanneurs, BP 4103, 37041 Tours cedex 1 (tél. 02 47 36 67 38 ou 02 47 36 64 62 ; fax 02 47 36 66 97).

UM Université de Metz, service des concours, N. Choppe, île du Saulcy, BP 794, 57012 Metz cedex 1 (tél. 03 87 54 70 45 ; fax 03 87 31 50 55).

UN Université de Nantes, 1, quai de Tourville, BP 13522, 44035 Nantes cedex 01 (tél. 02 40 99 83 67 ou 02 40 99 83 49 ; fax 02 40 99 83 00).

UR Université de Reims - Champagne-Ardenne, 9, boulevard de la Paix, villa Douce, 51097 Reims cedex (tél. 03 26 91 39 85 ; fax 03 26 91 31 56).

US Université Jean Monnet - Saint-Étienne, division du personnel, 34, rue Francis Baulier, 42023 Saint-Étienne cedex 2 (tél. 04 77 42 17 37 ou 04 77 42 17 33 ; fax 04 77 42 17 72).

UV Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 23, rue du Refuge, 78035 Versailles (tél. 01 39 25 78 60 ou 01 39 25 78 48 ; fax 01 39 25 78 10).

VA Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambresis, Le Mont Houy, 59313 Valenciennes cedex 9 (tél. 03 27 51 11 04 ou 03 27 51 11 06 ; fax 03 27 51 11 43).

Y1 Université Claude Bernard - Lyon I, DRH, concours, bâtiment Astrée, 43, bd du 11 Novembre 1918, 69622 Villeurbanne cedex (tél. 04 72 44 80 32 ou 04 72 44 80 35 ; fax 04 72 43 26 97).

Y2 Université Lumière - Lyon II, mission concours, 86, rue Pasteur, 69365 Lyon cedex 07 (tél. 04 78 69 70 75 ou 04 78 69 70 26 ; fax 04 78 69 73 89).

Y3 Université Jean-Moulin - Lyon III, DRH, BP 0638, 69239 Lyon cedex 02 (tél. 04 78 78 70 24 ou 04 78 78 74 07 ; fax 04 78 78 79 79).

ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT

NOR : MENF0400953A
RLR : 531-7

ARRÊTÉ DU 7-5-2004

MEN
DAF D1

Vu code de l'éducation ; D. n° 64-217 du 10-3-1964 mod. ; D. n° 2002-293 du 28-2-2002 ; A. du 11-3-2004

Article 1 - Le contingent de maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat, classés dans l'échelle de rémunération des maîtres auxiliaires de 3ème catégorie et de 4ème catégorie, susceptibles

Répartition du contingent de promotions dans l'échelle de rémunération des maîtres auxiliaires de 2ème catégorie pour les maîtres auxiliaires de 3ème et 4ème catégories

d'accéder, au titre de l'année scolaire 2004-2005, à l'échelle de rémunération des maîtres auxiliaires de 2ème catégorie, est réparti entre les académies ainsi qu'il est précisé dans le tableau annexé au présent arrêté.

Article 2. - Le directeur des affaires financières et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui

sera publié au B.O.

Fait à Paris, le 7 mai 2004

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Le directeur des affaires financières
Michel DELLACASAGRANDE

ACADÉMIES	RÉPARTITION DES PROMOTIONS MAI (effet au 1-9-2004)
Aix-Marseille	13
Amiens	27
Besançon	10
Bordeaux	18
Caen	17
Clermont-Ferrand	16
Corse	0
Créteil	13
Dijon	7
Grenoble	19
Guadeloupe	10
Guyane	2
Lille	89
Limoges	2
Lyon	49
Martinique	11
Montpellier	6
Nancy-Metz	39
Nantes	37
Nice	5
Orléans-Tours	11
Paris	16
Poitiers	9
Reims	11
Rennes	42
Réunion	4
Rouen	27
Strasbourg	8
Toulouse	14
Versailles	37
Nouvelle-Calédonie	15
Polynésie française	6
TOTAL	590

MOUVEMENT DU PERSONNEL

NOMINATION

NOR : MENS0400978A

ARRÊTÉ DU 13-5-2004

MEN
DES A10

Directeur du CIES du Centre

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 13 mai 2004, M. Badawi Frédéric,

professeur des universités, est nommé directeur du centre d'initiation à l'enseignement supérieur du Centre, pour une durée de deux ans à compter du 1er juillet 2004.

NOMINATIONS

NOR : MENS0400583A

ARRÊTÉ DU 23-4-2004
JO DU 4-5-2004

MEN
DES A11

Candidats ayant obtenu le diplôme d'Etat de conseiller d'orientation-psychologue lors de la session de juin 2003

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 23 avril 2004, le diplôme d'Etat de conseiller d'orientation-psychologue est décerné aux candidats dont les noms suivent qui ont subi avec succès les épreuves de l'examen terminal lors de la session de juin 2003 :

- Ainoz Françoise, épouse Estival ;
- Ait Tizgui Malika ;
- Alba Marjorie ;
- Alexandropoulos Panayota ;
- Allaert Florence ;
- Alves Teixeira Anne-Marie, épouse Coulon ;
- Amoignon Delphine, épouse Pesarewycz ;
- Arthus Cécile ;
- Aubery Édith ;
- Auguste Yannick ;
- Aurieres Delphine ;

- Bailleul Brigitte ;
- Baillivet Aurélie ;
- Baranger Sophie ;
- Barbe Nelly, épouse Demarcq ;
- Barberio Isabelle, épouse Arnoult ;
- Barile Joan ;
- Baudel Sophie ;
- Baudin Patricia ;
- Beaufilets Laetitia ;
- Belzic Anne-Laure ;
- Benzidane Mestafa ;
- Berleux Dominique ;
- Berthelot Marie-Pierre, épouse Trime ;
- Bertrand Muriel ;
- Beyris Céline ;
- Biot Isabelle ;
- Blondeau Gwenaelle ;
- Blouet Catherine, épouse Regnault ;
- Boisseau Florence ;
- Boivent Catherine, épouse Delory ;
- Bonachera Corinne, épouse Migny ;
- Bondu Sophie ;
- Bonneau Élisabeth ;
- Boschet Sylvette ;
- Bottone Hélène, épouse Tarasco ;

- Bougrelle Aline, épouse Dain ;
- Bounhoure Sylvie ;
- Bourdeau Christelle, épouse Cherbonnier ;
- Boyer Chrystelle ;
- Briand Géraldine ;
- Briois Jean-Christophe ;
- Brisset Maryse ;
- Bruneau Émilie ;
- Caille Sandrine ;
- Carles Jérôme ;
- Carrasco Angélique, épouse Thiry ;
- Casenobe Philippe ;
- Castre Doris ;
- Caussignac Solène ;
- Chanfreau Céline ;
- Chaourar Saleha ;
- Chapeland Valérie ;
- Chouiter Yasmina ;
- Chrétien Olivia ;
- Confuron Laurence ;
- Coquard Catherine, épouse Chouvellon ;
- Cortes Sylvie ;
- Corvoisier Sandrine, épouse Aubert ;
- Couallier Yvan ;
- Coubray Carole, épouse Bulin ;
- Couette Cynthia ;
- Couyat Céline ;
- Cromarias Chrystelle ;
- Dal Pos Valérie ;
- Danancher Christelle ;
- David Sandrine ;
- De Filippis Anne, épouse Dobis ;
- De Lange Emmanuel ;
- De Min Laetitia ;
- Deana Catherine ;
- Debuyser Murielle, épouse Roetyneck ;
- Dede Flora ;
- Degaudez France ;
- Dehamme Vanessa ;
- Dekeister Isabelle ;
- Delbos Michelle ;
- Delcourt Carole, épouse Gambier ;
- Deloche Olivier ;
- Deroubaix épouse Bazire Deborah ;
- Desgardins Odile, épouse El Maziani ;
- Dessaint Sabrina ;
- Devrieux Corinne ;
- Di Salvo Rose ;
- Doare Sophie ;
- Dub Laurence ;
- Dumiot Sophie ;
- Dzierson Michaël ;
- Escande Sylvie, épouse Damour ;
- Farque Marjorie ;
- Fermet-Quinet Yvan ;
- Fernet Michèle ;
- Fethi Rachid ;
- Fontaine Hervé ;
- Foulon Véronique ;
- Fournier Vincent ;
- Frain Isabelle ;
- Franco Jean-Benoît ;
- François Virginie ;
- Fraty Christelle ;
- Frison Corinne ;
- Fuchs Sandra ;
- Fy Christine, épouse Gabard ;
- Gallinière Cécile ;
- Gapihan Fabienne ;
- Garay Marie-France ;
- Garet Nicole, épouse Blanc ;
- Gargiulo Véronique ;
- Garnier Marie-Agnès ;
- Garrido Dominique ;
- Gaume Nadège, épouse Meniz ;
- Gautier Émilie ;
- Gautiez Dominique, épouse Morais ;
- Geneviève Gladys ;
- Gennesseaux Marion ;
- Genot Stéphanie, épouse Dellacherie ;
- Girdary Marie-France ;
- Goby Ludivine ;
- Gogo Maryline ;
- Goldberg Rayna ;
- Gori Romain ;
- Gouineau Isabelle ;
- Goutsmedt Yoren ;
- Grouzis Christiane ;
- Guiborat Florence ;
- Guillon Florence ;
- Guittot Solène ;
- Guyard Sandrine ;
- Handellou Sylvie ;
- Hamel Denis ;
- Heme Michaël ;
- Hirschberger Sophie ;
- Hounkpodote Sylvie, épouse Azama ;
- Isoardi Évelyne ;

- Issop Soraya , épouse Gigan ;
- Jager Nathalie, épouse Brescia ;
- Jeanne Virginie ;
- Jeanne-Rose Pascale ;
- Jego Sandrine ;
- Join Dominique ;
- Joly Sophie ;
- Jombart Bruno ;
- Joseph Virginie ;
- Juges Laure ;
- Juigne Delphine ;
- Karcz Nathalie, épouse Kaddour ;
- kendi Karim ;
- Kerbrat Patrick ;
- Kergadallan Xavier ;
- Kerloc' h Patricia, épouse Hingouet ;
- Khloyan Laurence ;
- Laanouni Khalid ;
- Lacchia Samuel ;
- Lacroix Christel ;
- Ladaoui Zohra, épouse Tadjene ;
- Lamour Marie-France ;
- Laroche Steve ;
- Laurent Anne ;
- Laurent Isabelle, épouse Bouyssou ;
- Lavigne Valérie, épouse Obbade ;
- Le Gouestre Annick ;
- Lebrun Manuela, épouse Cherbonnel ;
- Leclercq Christelle ;
- Lefebvre Élisabeth, épouse Pilard ;
- Legrand Célia ;
- Leistel Pierre ;
- Lepine Elsa ;
- Lesage Laetitia ;
- Levy Ghislaine ;
- Limosino Carole ;
- Lisle Philippe ;
- Llano Catherine, épouse Mati ;
- Llauro Anne-Cécile ;
- Loizeau Estelle, épouse Glucina ;
- Louvet Colette, épouse Soul ;
- Lozac' h Muriel ;
- Madhi Sadek ;
- Mahinenni Linda ;
- Manjotel Bernadette, épouse Moutaux ;
- Marajo Agnès, épouse Boniface ;
- Maretto Sophie ;
- Marsaud Maud, épouse Rabiller ;
- Martin Carmen ;
- Marty Katia ;
- Masquelier Armelle ;
- Matton Claudine, épouse Younes ;
- Maugin Patrick ;
- Mayot Benoît ;
- Megy Nelly, épouse Charrie ;
- Menna Claudia ;
- Mercier Gérard ;
- Merger Virginie, épouse Lorey ;
- Mestdagh Sylvie ;
- Michaud Manuel ;
- Millo Sandra ;
- Mitjaville Nathaly ;
- Mongis Claudia, épouse Toulouse ;
- Montigny Christine ;
- Mpouki Bernard ;
- Mura Gaël ;
- Nafii Abdelmounim ;
- Nasso Rachel ;
- Natu Frédérique ;
- Nienat Victor ;
- Nourry Carole ;
- Odabachian Isabelle ;
- Oliver Brice ;
- Orange Stéphanie ;
- Ortega Stéphane ;
- Oussadit Palestine ;
- Pamphile Nathalie ;
- Parma Marion ;
- Pelletier Noël ;
- Petit Dominique, épouse Mari ;
- Petitgonnet Géraud ;
- Petiton Lydie, épouse Sawki ;
- Philippot Muriel ;
- Pistone Marina ;
- Plantin Jeanne ;
- Ponceau Delphine ;
- Ponsard Monique ;
- Py Frédéric ;
- Quintino Natacha ;
- Raguideau Lorette ;
- Rahmoune Hadda ;
- Reille Emmanuelle, épouse Baudrin ;
- Renard Séverine ;
- Renaud Annie ;
- Renimel Maryse ;
- Renoult Cécile ;
- Rezgane Tassadit ;
- Ricart David ;

- Ritz Barbara ;
- Rochette Christine ;
- Roger Sophie ;
- Roger Nathalie, épouse Bogacki ;
- Rota Cindy ;
- Roubertie Estelle ;
- Rouger Vanessa ;
- Rousseau David ;
- Roussel Jean-Luc ;
- Roussel Marion, épouse Robin ;
- Roux Isabelle, épouse Lemièrè ;
- Rouze Céline ;
- Royer Laurence ;
- Rufino Marion ;
- Saint-Huile Geneviève, épouse Mikulaniec ;
- Saint-Supery Anne-Marie, épouse Rose ;
- Sautron Sophie, épouse Coppolani ;
- Saveri Alexia ;
- Schnur Valérie ;
- Sechet Fabrice ;
- Sekhraoui Marianne ;
- Semeria Élise ;
- Sidibe Abdoulaye ;
- Signoret Gaël ;
- Simonet Marie-Hélène ;
- Simonetti Florence ;
- Sinn Carol ;
- Sinzelle Corinne, épouse Felden ;
- Soler Christine, épouse Bergue ;
- Spanier Laurence, épouse Nau ;
- Staub Martine, épouse Garcia ;
- Tesson Caroline ;
- Testart Isabelle, épouse Ledigarcher ;
- Thibaut Caroline ;
- Tomasi Marie-José, épouse Latouche ;
- Trejaut Emilie ;
- Tricoci Marie Isabelle ;
- Urvoas Pascale, épouse Navarro ;
- Vaillaux Fanny ;
- Vanel Virginie, épouse Raguinet ;
- Vdovenko Anne Noémie, épouse Giraudon ;
- Vernet Anita, épouse Chabert ;
- Vicari Mélanie ;
- Villeneuve Rachel, épouse Mantoux ;
- Virsolvy Julien ;
- Vittori Céline ;
- Wegel Pascale ;
- Wojciechowski Anne-Sophie ;
- Xenophontos Evangélie, épouse Roumeas ;
- Zanette Nathalie, épouse Dulongpont.

**TABLEAU
D' AVANCEMENT**

NOR : MENA0400948A

ARRÊTÉ DU 30-3-2004

**MEN
DPMA B4**

Accès au grade de médecin de l'éducation nationale de 1ère classe - année 2004

■ Par arrêté du ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche en date du 30 mars 2004, sont inscrits au tableau d'avancement au grade de médecin de l'éducation nationale de 1ère classe au titre de l'année 2004 les médecins de l'éducation nationale de 2ème classe dont les noms suivent :

- 1 - Chaises Madeleine
- 2 - Jouanin Danièle
- 3 - Weens Brigitte
- 4 - Garre Michèle

- 5 - Bressy Denise
- 6 - Laforge Viviane
- 7 - Bernard-Breillat Agnès
- 8 - Mothes Dominique
- 9 - Rouzaud Françoise
- 10 - Bertrand Nathalie
- 11 - Berton Sylvie
- 12 - Veg Jany
- 13 - Petitjean Jacques
- 14 - Aioutz Martine
- 15 - Salleron Gérard
- 16 - Juin Anne
- 17 - Danniélou Claudine
- 18 - Degiovanni Odile
- 19 - Lebon Claude
- 20 - Razafimahefa Solange

NOMINATIONS

NOR : MENA0400993A

ARRÊTÉ DU 4-5-2004

MEN
DPMA B3

Répresentants du personnel
au comité central d'hygiène
et de sécurité du ministère
de l'éducation nationale
(enseignement scolaire)

*Vu D. n° 82-453 du 28-5-1982 mod., not. art. 42 ;
A. du 19-4-1984 mod. ; A. du 30-4-2004 relatif
à A. du 22-11-1982*

Article 1 - La liste nominative des représentants du personnel au comité central d'hygiène et de sécurité du ministère de l'éducation nationale (enseignement scolaire) est fixée ainsi qu'il suit :

Fédération syndicale unitaire (FSU)

Représentants titulaires

- Mme Élisabeth Labaye
- Mme Brigitte Almaric
- Mme Annie Dufour

Représentants suppléants

- Mme Sophie Duquesne
- M. Frédéric Thimonier
- M. Denis Fesquet

**Union nationale des syndicats
autonomes (UNSA)**

Représentant titulaire

- Mme André Cadez

Représentant suppléant

- M. Dominique Stalin

**Confédération française démocra-
tique du travail (CFDT)**

Représentant titulaire

- Mme Christine Renaud

Représentant suppléant

- M. Joël Devoulon

Confédération générale des travailleurs

Représentant titulaire

- M. Jean-Pierre Cotton

Représentant suppléant

- M. Dominique Bernard

Force ouvrière (FO)

Représentant titulaire

- M. Patrice Hamon

Représentant suppléant

- M. Christian Girardin.

Article 2 - Le directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au B.O.

Fait à Paris, le 4 mai 2004

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Le directeur des personnels,
de la modernisation et de l'administration
Dominique ANTOINE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

VACANCE DE FONCTIONS

NOR : MENS0400847V

AVIS DU 4-5-2004
JO DU 4-5-2004

MEN
DES A 13

Directeur de l'Institut français de mécanique avancée de Clermont-Ferrand

■ Les fonctions de directeur de l'Institut français de mécanique avancée de Clermont-Ferrand sont déclarées vacantes à compter du 11 octobre 2004.

Conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n° 91-1251 du 16 décembre 1991 portant création et organisation de l'Institut français de mécanique avancée, le directeur est nommé pour une durée de cinq ans renouvelable une fois, par arrêté du ministre chargé de

l'enseignement supérieur, après avis du conseil d'administration. Il est choisi parmi les personnes qui ont vocation à enseigner à l'institut.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae, devront parvenir, **dans un délai de trois semaines** à compter de la date de parution du présent avis au Journal officiel de la République française, au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction de l'enseignement supérieur, service des contrats et des formations, sous-direction des certifications supérieures et doctorales, bureau des écoles supérieures, DES A13, 110, rue de Grenelle, 75007 Paris.

VACANCE DE FONCTIONS

NOR : MENS0400962V

AVIS DU 11-5-2004

MEN
DES A14

Directeur de l'IUFM de Nancy- Metz

■ La fonction de directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de Nancy-Metz sera vacante à compter du 15 novembre 2004. Les candidats à cette fonction doivent, conformément aux dispositions de l'article 6 du décret n° 90-867 du 28 septembre 1990 modifié, appartenir à l'une des catégories de personnel ayant vocation à enseigner dans un institut universitaire de formation des maîtres.

Les dossiers comprenant une lettre de candidature et un curriculum vitae présentés en recto uniquement, et en deux exemplaires, devront parvenir, **dans un délai d'un mois** à compter de la date de parution du présent avis au B.O., au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sous-direction des certifications supérieures et doctorales, bureau de la formation initiale des enseignants, DES A14, 99, rue de Grenelle, 75357 Paris cedex 07.

VACANCE D'EMPLOI

NOR : MEND0400979V

AVIS DU 11-5-2004

MEN
DE B2

A-IPR de lettres en Nouvelle- Calédonie

■ Un emploi d'IA-IPR de lettres placé sous

l'autorité du vice-recteur de Nouvelle-Calédonie est susceptible d'être vacant à compter de la rentrée scolaire de septembre 2004.

Ce poste s'adresse plus particulièrement à un inspecteur ayant une bonne connaissance de l'utilisation des TICE ainsi que celle de l'image (audiovisuel).

Le titulaire du poste devra également posséder une expérience dans le domaine du français langue seconde - en ce qui concerne notamment le rapprochement entre langue seconde et langues régionales.

Les candidatures seront adressées **dans un délai**

de 15 jours suivant la date de la présente publication par la voie hiérarchique avec un curriculum vitae à :

- M. le vice-recteur de Nouvelle-Calédonie, 22, rue Dézamauld, BPG4, 98848 Nouméa cedex (télécopie 00 687 27 30 48) ;

- Mme la directrice de l'encadrement, bureau DE B2, au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

**VACANCE
D'EMPLOI**

NOR : MEND0400980V

AVIS DU 11-5-2004

MEN
DE B2

A-IPR coordonnateur pour le second degré à Mayotte

■ Un emploi d'IA-IPR coordonnateur pour le second degré placé sous l'autorité du vice-recteur de Mayotte est susceptible d'être vacant à compter de la rentrée scolaire de septembre 2004.

L'enseignement à Mayotte se caractérise encore, et malgré les progrès réalisés dans le premier degré, par une insuffisance de la maîtrise du français lors de l'arrivée en 6ème.

Le vice-rectorat de Mayotte a donc diversifié les voies de réussite et mis en place un dispositif de consolidation et de remédiation en 6ème et 5ème. La maîtrise de la langue sous toutes ses formes (écrit, oral) est l'objectif prioritaire de ce dispositif. La grande majorité des élèves doit pouvoir rejoindre le cycle classique après avoir surmonté ainsi les difficultés les plus invalidantes.

Une réflexion sur les pratiques pédagogiques et

une évaluation de celles-ci sont actuellement menées à Mayotte, démarche préalable qui doit conduire à la mise en place des projets d'établissement, lesquels constituent les outils indispensables de la rénovation pédagogique.

Enfin, l'animation de la vie pédagogique, la coordination des correspondants pédagogiques et des maîtres formateurs mis à la disposition des collègues, ainsi que la formation continue feront également partie des missions du membre du corps d'inspection retenu.

Les candidatures seront adressées **dans un délai de 15 jours** suivant la date de la présente publication par la voie hiérarchique avec un curriculum vitae à :

- M. le vice-recteur de Mayotte, BP 76, 97600 Mamoudzou (télécopie 0 269 61 09 87) ;

- Mme la directrice de l'encadrement, bureau DE B2, au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

**VACANCE
D'EMPLOI**

NOR : MENP0400846V

AVIS DU 11-5-2004

MEN
DPE B8

Emploi du second degré à l'IUFM du Pacifique

■ Un emploi de statut du second degré **sans mention d'une discipline particulière** est à pourvoir à l'IUFM du Pacifique, antenne de Polynésie française, à compter du 1er février 2005.

Le formateur recruté aura en charge la coordi-

nation de la formation des professeurs des écoles du CEAPF (corps de fonctionnaires de l'État pour l'administration de la Polynésie française), ouverte à compter de septembre 2005 à l'antenne de Polynésie française de l'IUFM du Pacifique.

Dans un premier temps, il devra concevoir, structurer et mettre en place cette formation. Dans un second temps, il assurera la coordination de la

formation. À ce titre il est souhaitable que le candidat connaisse tout particulièrement les dispositions réglementaires relatives au premier degré. Une expérience d'encadrement dans ce secteur de la formation des maîtres serait appréciée.

La procédure de recrutement est conforme aux dispositions de la note de service n° 2003-200 du 7 novembre 2003, parue au B.O. n° 43 du

20 novembre 2003.

Le dossier de candidature doit être envoyé **dans les quatre semaines** suivant la présente publication à l'adresse suivante : IUFM du Pacifique, 15, rue de Verdun, BP MGA1, 98802 Nouméa cedex. Une version électronique est souhaitée et peut être envoyée à l'adresse du directeur : lefevre@iufm-pacifique.nc

**VACANCES
DE POSTES**

NOR : MENE0400960K

LISTE DU 11-5-2004

MEN
DESCO A8

Conseillers en formation
continue - rentrée 2004

■ En application des dispositions de la note de service n° 90-129 du 14 juin 1990, la liste des postes de conseillers en formation continue qui seront vacants ou susceptibles de l'être dans les académies, à compter de la rentrée scolaire

2004, est publiée ci-après. Il est demandé aux candidats à un changement d'académie de faire acte de candidature auprès du recteur de l'académie d'accueil qui transmettra sa décision à la direction de l'enseignement scolaire (bureau DESCO A8) afin d'engager la procédure administrative de mutation.

ACADÉMIES ET VICÉS-RECTORATS	POSTES VACANTS	POSTES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE VACANTS
Aix-Marseille	1	2
Amiens	5	3 à 4
Besançon	3	0
Bordeaux	4	2 à 3
Caen	0,5	3
Clermont-Ferrand	1	0
Corse	0	0
Créteil	1	3
Dijon	2	3
Grenoble	0	3,5
Guadeloupe	0	1
Guyane	0	0
Lille	0	4 à 6
Limoges	0	0
Lyon	0,5	5
Martinique	0	0
Mayotte	0	0
Montpellier	0	3
Nancy-Metz	2	5
Nantes	0	1 à 3
Nice	1,5	1
Nouvelle-Calédonie	0	0
Orléans-Tours	3	2

ACADÉMIES ET VICES-RECTORATS	POSTES VACANTS	POSTES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE VACANTS
Paris	0	2
Poitiers	0	2
Polynésie française	0	0
Reims	2	0
Rennes	2	3
Réunion	2	0
Rouen	0	1
Strasbourg	0	1
Toulouse	4	1 à 2
Versailles	1	4 à 7
TOTAL	35,5	55,5 à 65,5

VACANCES
DE POSTES

NOR : MENY0400984V

AVIS DU 13-5-2004

MEN
CNED

P rofesseurs agrégés ou certifiés à l'école d'ingénierie de la formation à distance du CNED

■ Pour son école de formation aux métiers de l'enseignement à distance, sise sur le site du Futuroscope à Chasseneuil-du-Poitou, le Centre national d'enseignement à distance, établissement public du ministère de l'éducation nationale, recrute, par voie de détachement, trois professeurs agrégés ou certifiés, sur un poste vacant ou susceptible d'être vacant au 1er septembre 2004.

Ces professeurs seront chargés de postes de responsable de la conduite opérationnelle d'actions de formation. Ils auront pour tâche :

- de participer au repérage des dispositifs pédagogiques originaux intéressant l'enseignement à distance ;
- de structurer des programmes de formation liés aux métiers de l'enseignement à distance et de piloter les intervenants recrutés pour en assurer les contenus ;
- d'organiser, de mettre en œuvre et d'évaluer lesdites formations ;
- d'assurer un suivi des formations auprès des stagiaires.

Il n'est pas attribué pour l'instant à ces postes de spécialité vis-à-vis des outils à mettre en œuvre,

lesquels peuvent relever du stage présentiel, comme de la distance par les réseaux et l'audiovisuel, voire au moyen du cédérom.

Mieux que des compétences disciplinaires particulières ou exceptionnelles, il est attendu des enseignants postulant à ces postes une compétence en enseignement à distance utilisant les TICE, une sensibilité au monde de la formation des adultes, des capacités d'organisateur de sessions de formation et d'animateur de groupes permanents, enfin une grande aptitude au travail en équipe au sein du CNED et avec des partenaires étrangers nombreux et divers. Des connaissances en bureautique (Word, Excel...) ainsi que la pratique d'internet pour la veille technologique, l'usage intensif du courrier électronique sont indispensables. La pratique d'une ou deux langues étrangères sera particulièrement appréciée.

Ces professeurs seront soumis pour les horaires et les congés aux règles générales du CNED et devront résider dans l'agglomération de Poitiers.

Les candidatures au détachement sur ces postes doivent parvenir accompagnées d'un curriculum vitae, par la voie hiérarchique, **au plus tard un mois** après la publication de cet avis, à M. le recteur d'académie, directeur général du CNED, téléport 2, 2, boulevard Nicéphore

Niepce, BP 80300, 86963 Futuroscope Chasseneuil cedex.

Un double de la candidature sera expédié par la voie directe à la même adresse.

Tous les renseignements complémentaires

peuvent être obtenus auprès de M. le directeur de l'école d'ingénierie de la formation à distance du CNED, arobase 3, avenue du Futuroscope, BP 30241, 86963 Futuroscope Chasseneuil cedex, tél. 05 49 49 97 76.

**VACANCE
DE POSTE**

NOR : MENY0400985V

AVIS DU 13-5-2004

**MEN
CNED**

Professeur agrégé ou certifié
à l'école d'ingénierie de la
formation à distance du CNED

■ Pour son école de formation aux métiers de l'enseignement à distance, sise sur le site du Futuroscope à Chasseneuil-du-Poitou, le Centre national d'enseignement à distance, établissement public du ministère de l'éducation nationale, recrute, par voie de détachement un professeur agrégé ou certifié, sur un poste vacant ou susceptible d'être vacant au 1er septembre 2004.

Ce professeur sera chargé du poste de responsable des actions extérieures de l'école. Il sera l'interlocuteur des personnalités et des institutions étrangères intéressées à l'enseignement à distance et à ses pratiques. Il sera également amené à rechercher des partenaires susceptibles de venir enrichir le contenu des enseignements et des formations aux métiers de l'enseignement à distance. Enfin, il participera à la mise au point de réponses adaptées aux sollicitations : stages, formations en ligne, expertises...

Il est attendu du candidat, outre une bonne

disposition d'esprit à l'égard de l'adaptation au domaine particulier de l'enseignement à distance, une expérience dans le secteur des échanges internationaux, et une grande disponibilité pour les déplacements. La pratique de l'anglais est indispensable.

Ce professeur sera soumis pour les horaires et les congés aux règles générales du CNED et devra résider dans l'agglomération de Poitiers. Les candidatures au détachement sur ce poste doivent parvenir accompagnées d'un curriculum vitae, par la voie hiérarchique, **au plus tard un mois** après la publication de cet avis, à M. le recteur d'académie, directeur général du CNED, téléport 2, 2, boulevard Nicéphore Niepce, BP 80300, 86963 Futuroscope Chasseneuil cedex.

Un double de la candidature sera expédié par la voie directe à la même adresse.

Tous les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. le directeur de l'école d'ingénierie de la formation à distance du CNED, arobase 3, avenue du Futuroscope, BP 30241, 86963 Futuroscope Chasseneuil cedex, tél. 05 49 49 97 76.

**VACANCE
DE POSTE**

NOR : MENY0400986V

AVIS DU 13-5-2004

**MEN
CNED**

Professeur agrégé ou certifié
à l'école d'ingénierie de la
formation à distance du CNED

■ Pour son école de formation aux métiers de l'enseignement à distance, sise sur le site du Futuroscope à Chasseneuil-du-Poitou, le Centre national d'enseignement à distance, établissement public du ministère de l'éducation nationale, recrute, par voie de détachement

un professeur agrégé ou certifié, sur un poste vacant ou susceptible d'être vacant au 1er septembre 2004.

Ce professeur sera chargé d'un poste de responsable de la conduite opérationnelle d'actions de formation dans le domaine de l'audiovisuel. Il aura pour tâche :

- de participer au repérage des dispositifs pédagogiques originaux intéressant l'enseignement à distance ;

- de structurer des programmes de formation liés aux métiers de l'enseignement à distance et de piloter les intervenants recrutés pour en assurer les contenus ;
- d'organiser, de mettre en œuvre et d'évaluer lesdites formations ;
- d'assurer un suivi des formations auprès des stagiaires.

Son action s'exerce principalement dans les domaines faisant appel aux techniques audiovisuelles et leur mise en ligne sur la toile.

Ce professeur sera soumis pour les horaires et les congés aux règles générales du CNED et devra résider dans l'agglomération de Poitiers. Les candidatures au détachement sur ce poste

doivent parvenir accompagnées d'un curriculum vitae, par la voie hiérarchique, **au plus tard un mois** après la publication de cet avis, à M. le recteur d'académie, directeur général du CNED, téléport 2, 2, boulevard Nicéphore Niepce, BP 80300, 86963 Futuroscope Chasseneuil Cedex.

Un double de la candidature sera expédié par la voie directe à la même adresse.

Tous les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. le directeur de l'école d'ingénierie de la formation à distance du CNED, arobase 3, avenue du Futuroscope, BP 30241, 86963 Futuroscope Chasseneuil cedex, tél. 05.49 49 97 76.

**VACANCES
DE POSTES**

NOR : MENE0400946V

AVIS DU 7-5-2004

MEN
DESCO A9**P**ostes à l'UNSS

■ Les postes sont pourvus par voie de mise à disposition pour une durée de trois ans renouvelable une fois.

Académie de Paris : direction nationale de l'UNSS : directeur(trice) national(e) adjoint(e)

Compétences requises

- organisation d'un service ;
- réglementation et procédures administratives ;
- négociation de contrats ;
- gestion des achats ;
- maintenance et suivi du patrimoine et des biens ;
- gestion des ressources humaines ;
- suivi et réalisations budgétaires.

Profil

Chef d'établissement, AASU ou expérience dans les domaines cités.

Académie de Clermont-Ferrand : directeur(trice) du service départemental UNSS de l'Allier

Capacités requises

- appréhension des caractéristiques de l'environnement éducatif et sportif ;
- établissement et mise en œuvre d'un projet ;
- négociation avec les divers partenaires ;
- management d'une équipe ;
- utilisation des systèmes d'information et des outils de gestion.

Constitution du dossier

- une lettre de candidature et de motivation ;
- un curriculum vitae avec justificatifs ;
- une enveloppe timbrée.

Les dossiers de candidature devront être adressés à M. le directeur de l'UNSS, 13, rue Saint-Lazare, 75009 Paris **dans les quinze jours** suivant la publication du présent avis au B.O.